



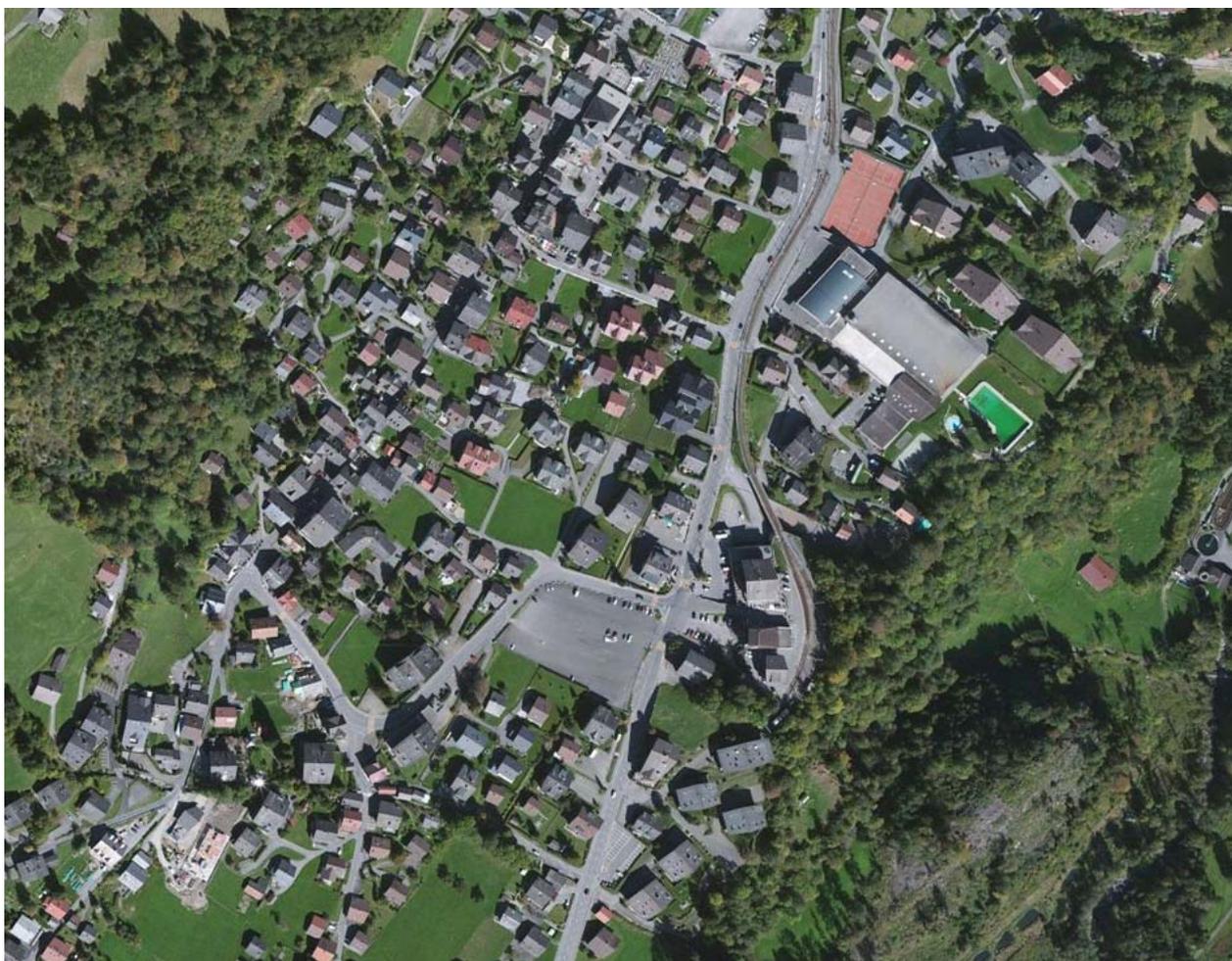
Maître de l'ouvrage

Monteilly – Groupement des propriétaires et
investisseurs privés
c/o Commune de Champéry
Rue du Village 46
CP 54
1874 Champéry

Champéry « Monteilly »

Concours d'idées Organisé en procédure sur invitation selon le règlement SIA 142 (2009)

Rapport du jury



tekhne SA
Avenue de la Gare 33
1003 Lausanne

T +41 21 349 24 00
F +41 21 349 24 01

E info@tekhne.ch
W www.tekhne.ch

TEKHNE

22 septembre 2016

Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| 1 | Dispositions générales | 5 |
| 1.1 | Préambule | 5 |
| 1.2 | Périmètre du concours | 5 |
| 1.3 | Objectifs du concours..... | 6 |
| 2 | Clauses relatives au déroulement du concours | 7 |
| 2.1 | Maître de l'ouvrage et organisateur | 7 |
| 2.2 | Forme de mise en concurrence et procédure | 7 |
| 2.3 | Bureaux invités | 7 |
| 2.4 | Déclaration d'intention..... | 8 |
| 2.5 | Calendrier du concours | 8 |
| 2.6 | Visite des lieux obligatoire | 8 |
| 2.7 | Questions et réponses | 8 |
| 2.8 | Respect du délai de rendu des projets | 8 |
| 2.9 | Respect du délai de rendu des maquettes | 8 |
| 2.10 | Indemnités | 8 |
| 2.11 | Composition du jury..... | 9 |
| 2.12 | Critères d'appréciation | 9 |
| 3 | Contrôle du rendu..... | 11 |
| 3.1 | Préambule | 11 |
| 3.2 | Plan de situation 1:2000..... | 11 |
| 3.3 | Plans de situation 1:500 (été/hiver) | 11 |
| 3.4 | Plans 1:500..... | 11 |
| 3.5 | Coupes 1:500 | 11 |
| 3.6 | Schémas explicatifs, perspectives et autres | 12 |
| 3.7 | Maquette 1:500..... | 12 |
| 3.8 | Respect du RCC et des autres normes..... | 12 |
| 3.9 | Respect du gabarit du passage du téléphérique | 12 |
| 3.10 | Admission au jugement..... | 13 |
| 3.11 | Déroulement du jugement..... | 13 |
| 4 | Programme | 15 |
| 4.1 | Espaces construits | 15 |
| 4.2 | Espaces extérieurs..... | 15 |
| 5 | Critiques des projets..... | 17 |
| 5.1 | nessie..... | 17 |
| 5.2 | sous le soleil, dans la neige | 25 |
| 5.3 | SNOWTHERAPY | 33 |
| 5.4 | CASPER | 41 |
| 5.5 | O CHAMP ! | 49 |
| 6 | Recommandation et approbation du rapport par le jury | 55 |
| 6.1 | Remerciements | 55 |
| 6.2 | Exposition publique | 55 |
| 6.3 | Approbation du rapport | 56 |

1 Dispositions générales

1.1 Préambule

Le village de Champéry, caractérisé par son « charme », son « authenticité » et sa « convivialité », est actuellement divisé par la route cantonale en deux entités : le « haut » et le « bas » du village. Le secteur du « Monteilly » se situe à l'intersection de ces deux entités et est donc appelé à jouer un rôle central dans le cadre du développement de la station.

L'excellente desserte en transports du site est un de ses meilleurs atouts. L'arrivée de la ligne de train Aigle-Ollon-Monthey-Champéry à l'Est du secteur et la route cantonale qui le traverse permettent un transfert rapide et direct au téléphérique.

D'une surface d'environ 20'000m², le site est actuellement occupé principalement par des surfaces de parking destinées à la gare et au téléphérique.

Les différents propriétaires fonciers et la commune souhaitent dynamiser la station en favorisant la venue d'une nouvelle clientèle qui pourra être hébergée à proximité immédiate de ce site névralgique. Cependant ce dernier est difficilement constructible en raison de la contrainte du tracé du téléphérique.

L'enjeu principal de ce concours est donc de concevoir un nouveau lieu de résidence et d'animation touristique en tenant compte des contraintes de gabarits, des divers flux motorisés et piétonniers et de l'environnement bâti existant.

L'ensemble des nouveaux équipements prévus à Monteilly doit en faire un pôle attrayant permettant aux visiteurs de vivre une « expérience » renforçant l'attractivité du lieu et par là même, celle de la destination « Champéry ».

1.2 Périmètre du concours

Le périmètre d'intervention du concours est délimité graphiquement sur le plan de situation, échelle 1:500 (cf. document 2.11.5). La surface totale des parcelles n°233, 261, 263, 1497, 1657, 1702, 1803, 184 et 1805 est de 16'256 m².

Un second périmètre élargi, englobant encore les parcelles n°123 et 783, permet une réflexion sur une requalification de la liaison entre le nouveau quartier et le haut du village situé au nord-ouest.

1.3 Objectifs du concours

Le concours a pour but de répondre à plusieurs objectifs :

- Créer un pôle d'activités fort au lieu de convergence des activités liées au sport
- Redynamiser l'hôtellerie de la station en créant un nouvel établissement
- Créer des résidences touristiques pour les familles et des complémentarités liées à l'organisation globale (garderie, restauration, etc.)
- Créer des infrastructures qui permettent une utilisation des potentialités été comme hiver
- Augmenter le nombre de places de parc de stationnement à disposition des skieurs
- Trouver une nouvelle complémentarité entre le « haut » et le « bas » du village

La réponse urbanistique à ces objectifs doit se faire en parallèle avec le volet économique, celui-ci devant permettre à l'issue du concours d'idées de valider le plan financier global en cohérence avec le développement urbain et permettre de confirmer les investissements privés et publics.

2 Clauses relatives au déroulement du concours

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

A ce stade de la démarche, le Maître de l'ouvrage est le groupement des propriétaires et investisseurs privés concernés par le périmètre du concours soit :

- Téléchampéry Les Crosets Portes du Soleil SA (ci-après Téléchampéry)
- Exhenry Pierre-Ignace
- PPE Cadanoma, Exhenry et Csrt
- PPE Les Lodges, Gex-Collet, Berthoud et Csrt
- Mountain Resort Real Estate Funds Sicav (ci-après Mountain Resort)

Ces derniers ont délégué à la commune de Champéry et au bureau Tekhne l'organisation du concours, après avoir conclu un accord cadre.

A la suite du concours, la Maîtrise d'ouvrage sera répartie entre la Commune de Champéry pour les équipements publics, Mountain Resort, Téléchampéry et d'autres investisseurs privés encore à déterminer.

Adresse de l'organisateur : Concours Monteilly
 Tekhne SA
 Avenue de la Gare 33
 1003 Lausanne

2.2 Forme de mise en concurrence et procédure

Il s'agit d'un concours d'idées et d'une procédure par invitation selon les articles 3.2 et 8.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

S'agissant de terrains en mains privées, la procédure s'inspire des dispositions édictées par la société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), et en particulier du règlement 142 éd. 2009, sans toutefois en faire une application impérative.

La langue officielle pour le concours et l'exécution des prestations est exclusivement le français.

S'agissant de parcelles privées et d'un programme majoritairement privés (>60%), le concours n'est pas sujet aux règles applicables aux marchés publics.

2.3 Bureaux invités

- bonnard woefrany architectes fas sia (Monthey)
- Cittolin-Polli & associés SA (Martigny-Lausanne)
- dl-c, designlab-construction SA (Genève)
- Fournier-Maccagnan architectes (Bex)
- Game architectes (Martigny)

2.4 Déclaration d'intention

Sous réserve du résultat des discussions portant sur les honoraires et les modalités d'exécution des prestations, le maître de l'ouvrage a l'intention de confier au lauréat les mandats suivants:

- Mandat d'urbanisme pour la rédaction du PQ.
- Mandat d'architecte de conception, en vue de la réalisation des ouvrages publics. Le maître de l'ouvrage des ouvrages publics se réserve le droit, de ne pas attribuer une partie du mandat complet à l'architecte lauréat, correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 :
 - 4.32 devis (4%)
 - 4.41 appels d'offres et adjudications (8%)
 - 4.51 contrats d'entreprise (1%)
 - 4.52 direction des travaux et contrôle des coûts (23%)
 - 4.53 mise en service (1%), direction des travaux de garantie 1.5%), décompte final (1%)

2.5 Calendrier du concours

Les délais de rendu ont été reportés et annoncés à tous par l'organisateur en date du 19 mai 2016. Le calendrier ci-dessous est actualisé.

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Remise des documents : | 01 mars 2016 |
| Visite du site obligatoire: | 08 mars 2016 à 8h30 |
| Dépôt des questions : | 11 mars 2016 |
| Réponses aux questions : | 18 mars 2016 |
| Retrait de la maquette : | 09 mai 2016 |
| Rendu des projets : | 17 juin 2016 |
| Rendu de la maquette : | 08 juillet 2016 |
| Présentation des projets : | 23-24 août 2016 |
| Annonce des résultats: | Août 2016 |
| Vernissage : | 22 septembre 2016 à 18h00 |
| Exposition publique des projets : | 22 septembre – 01 octobre 2016 |

2.6 Visite des lieux obligatoire

Tous les concurrents ont participé à la visite des lieux, accompagnée d'un explicatif des enjeux.

2.7 Questions et réponses

Aucune question n'a été réceptionnée par l'organisateur dans le délai imparti.

2.8 Respect du délai de rendu des projets

Tous les concurrents ont remis leur dossier sous couvert de l'anonymat dans les délais fixés.

2.9 Respect du délai de rendu des maquettes

Les 5 concurrents ont remis leur maquette à l'adresse de la Commune de Champéry dans le délai fixé.

2.10 Indemnités

Selon le règlement & programme, chaque participant ayant livré son projet dans les délais fixés, rendu les documents demandés et présenté son travail lors de la séance finale a droit à une indemnité forfaitaire de CHF 20'000.- HT.

Les délais et le rendu des documents ayant été respecté, tous auront droit à facturer au Maître de l'ouvrage cette somme due.

2.11 Composition du jury

Le jury est constitué de :

| | |
|--------------------------------|---|
| Président : | M. Philippe Venetz, architecte cantonal SBMA, Etat du Valais |
| Vice-Président : | M. Luc Fellay, président de la commune de Champéry |
| Membres non professionnels: | M. Olivier Wermeille, conseiller municipal Constructions, Aménagement du Territoire, Urbanisme, Champéry, M. Luc Défago, Membre du conseil d'administration de Téléchampéry Les Crosets Portes du Soleil SA, M. Mathieu Exhenry, propriétaire foncier, Champéry, M. Boris Clivaz, Mountain Resort, |
| Membres professionnels: | M. Jacques Richter, architecte EPFZ FAS SIA, M. Joël Chervaz, architecte EPFL FAS SIA, M. Patrick Aeby, architecte EPFL FAS SIA, M. Matthias Armengaud, architecte DPLG, urbaniste, M. Lucien Barras, architecte EPFL SIA, urbaniste FSU, |
| Suppléants non professionnels: | M. Pierre-Ignace Exhenry, propriétaire foncier, Champéry, M. Pascal Bergero ; Directeur de Téléchampéry Les Crosets Portes du Soleil SA, M. Philippe Lathion, Mountain Resort |
| Suppléant professionnel : | M. Laurent Mayoraz, architecte SBMA, Etat du Valais |
| Spécialistes - conseils : | M. Han Bullens, développement Immobilier, Bullens Partners Ltd. M. Pierre François Schmid, ing. en circulation EPFL SIA, Transportplan Sion SA |
| Organisateur et économiste : | M. Eric Baeni, architecte EPFL SIA, Tekhne SA, Lausanne, M. Lucas Godat, architecte HES GPA, Tekhne SA, Lausanne |

2.12 Critères d'appréciation

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants:

- qualités urbanistiques et paysagères : forme urbaine, intégration dans le site
- qualités architecturales : typologies et répartition du programme, espaces extérieurs
- qualités économiques : densité proposée, fonctionnement rationnel du projet
- respect du programme, et prise en compte des critères du développement durable

L'ordre dans lequel sont mentionnés ces critères ne correspond pas à un ordre de priorité.

3 Contrôle du rendu

3.1 Préambule

Le cartable du projet **O CHAMP !** ne comporte pas d'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification. L'étude notariale de Me Valérie Haas a été sollicitée pour l'ouverture anonyme des enveloppes cachetées correctement reçues. Me Haas a également découvert qu'un second projet n'avait pas transmis sa fiche d'identification dans l'enveloppe cachetée. L'étude de Me Haas a pris contact de manière anonyme avec les concurrents afin de réceptionner à son étude les 2 fiches d'identifications manquantes.

De plus, l'étude a remis à l'organisateur les éléments nécessaires au contrôle technique, CD Rom contenant les réductions des planches et les fichiers dxf/dwg, calcul des surfaces et du cube selon SIA 416, ceci en garantissant le respect de l'anonymat des projets.

Les fiches d'identifications des 5 projets ont été remises dans de nouvelles enveloppes cachetées avec indication de leurs devises par Me Haas, qui les a ensuite transmises à l'organisateur.

L'anonymat des rendus est ainsi respecté pour toute la procédure.

3.2 Plan de situation 1:2000

Tous les concurrents ont rendu le plan de situation conformément aux données du programme.

3.3 Plans de situation 1:500 (été/hiver)

De manière générale, les concurrents ont rendu les plans conformément aux données du programme.

- Le projet **SNOWTHERAPY** ne présente pas de différenciations indiquant la gestion des transitions entre les programmes et activités hiver et été
- Le projet **CASPER** n'a pas fourni de plan de situation version hiver, mais a indiqué l'emplacement des activités estivales (mountain kids bike, terrasses) et hivernales (snowly)

3.4 Plans 1:500

De manière générale, les concurrents ont rendu les plans conformément aux données du programme.

- Le projet **sous le soleil, dans la neige** n'a pas dessiné le niveau -2 du parking, contenant la majorité des places de parc. Celui-ci se lit néanmoins sur un schéma axonométrique fourni.

3.5 Coupes 1:500

Tous les concurrents ont rendu une ou des coupes nécessaires à la compréhension du projet, conformément aux données du programme.

3.6 Schémas explicatifs, perspectives et autres

Concept paysager

- Le projet **SNOWTHERAPY** ne présente pas d'indications paysagères autres que des surfaces végétales/minérales
- Les projets **CASPER et O CHAMP !** ne l'ont pas fourni, mais comportent des indications détaillées sur le plan de situation ou les schémas.

Schéma de mobilité (douce et motorisée)

Le projet **O CHAMP !** fournit des informations peu claires sur les limites et séparations.

Schéma représentatif des typologies proposées, échelle 1 :200

- Tous les concurrents présentent un ou des schémas de typologies selon la demande.

3.7 Maquette 1:500

Les 5 concurrents ont rendu les maquettes conformes aux exigences.

3.8 Respect du RCC et des autres normes

S'agissant d'un concours d'idées devant déboucher sur l'élaboration d'un plan de quartier, la conformité au règlement de construction n'a pas été intégralement effectuée à ce stade. Néanmoins les hauteurs à la sablière ont été relevées, lorsque ceci était possible.

- Le projet **nessie** est hors règlement.
- Le projet **sous le soleil, dans la neige** semble respecter les hauteurs à la sablière, les constructions étant organisées au maximum sur Rez+2. Une vérification intégrale n'a pas pu être réalisée avec les coupes à disposition. L'hôtel est hors règlement.
- Le projet **SNOWTHERAPY** comporte 2 immeubles (A et C) dépassant la hauteur maximale à la sablière, dans le secteur du départ du téléphérique. L'hôtel de 11 niveaux est complètement hors règlement.
- Le projet **CASPER** respecte les hauteurs à la sablière dans la majorité de ses constructions. 3 immeubles de logements (A, B et M) et 2 bâtiments de l'hôtel dépassent les hauteurs maximales.
- Le projet **O CHAMP !** ne respecte pas les hauteurs à la sablière dans toutes ses constructions. Le seul immeuble conforme au règlement est celui recevant la crèche et les logements pour le personnel.

3.9 Respect du gabarit du passage du téléphérique

Le projet **CASPER** comporte 2 immeubles (C et E) dont les hauteurs de toitures situés au droit du passage du téléphérique sont en limites maximales.

Les 4 autres projets respectent le gabarit indiqué.

3.10 Admission au jugement

Tenant compte des éléments cités ci-dessus, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre au jugement les 5 projets rendus.

3.11 Déroulement du jugement

Le jury s'est réuni en date du 23 et 24 août 2016 à la salle paroissiale de Champéry.

L'organisateur a rappelé brièvement les objectifs et programme et a commenté le rapport technique rédigé à son intention. L'investisseur a fait part succinctement de ses besoins et le spécialiste-conseil en circulation a commenté son analyse.

L'ensemble du jury a ensuite examiné en détail les 5 projets présentés anonymement. Cette première phase a permis d'identifier les difficultés rencontrées et les potentialités du site, et de retenir les propositions les plus adéquates. Elle a également permis de dégager un projet répondant potentiellement au mieux aux différentes attentes et contraintes existantes.

Une présentation orale par les 5 concurrents a ensuite été effectuée, sans regroupement par familles de projets, selon un ordre de passage défini par l'organisateur. Les bureaux invités ont eu l'occasion de préciser leurs intentions et répondre aux interrogations du jury.

A l'issue de ces présentations, une délibération finale a eu lieu et le jury a désigné de manière unanime le projet **CASPER** lauréat du concours d'idées, en vue de la poursuite des études selon le programme.

4 Programme

4.1 Espaces construits

- A. Un établissement hôtelier 3 étoiles d'environ 70 chambres
- B. Une résidence de tourisme de 550 lits, répartis en environ 147 appartements destinés à la location
- C. Des logements pour le personnel, en remplacement de la suppression de la PPE Les Lodges
- D. Un espace d'accueil para-loisirs pour les enfants (type garderie)
- E. Un dépôt à ski chauffé et sécurisé, indépendant de la résidence de tourisme et facilement accessible aux hôtes venant en bus, train ou voiture, ainsi qu'un

Un espace de stockage tempéré (max 10°) destiné à recevoir les denrées livrées en attente de livraison par le téléphérique

- F. Un parking (souterrain principalement) comprenant :
 - 250 places de stationnement automobiles pour les usagers du téléphérique, dont 2 places Mobility
 - 20 places 2 roues motorisés
 - 50 places de stationnement pour vélos
 - 90 places de stationnement automobiles dans un espace réservé pour les clients de la résidence de tourisme
 - 40 places de stationnement automobiles dans un espace réservé pour les clients de l'hôtel M

4.2 Espaces extérieurs

- G. Un espace sports de neige pour enfant de type Snowli en hiver
- H. Une piste de mountain kids bike en été
- I. Une place publique, utilisable pour diverses autres manifestations, à toutes saisons

5 Critiques des projets

5.1 **nessie**

Cittolin-Polli & associés SA, Avenue de la Gare 46B, 1920 Martigny

Collaborateurs : Stefano Cittolin, Pedro Cardoso, Henri Harmand, Carole Major

Le projet **nessie** repose sur une ambition forte découlant des contraintes du programme et du site. Il cherche à offrir au village de Champéry une porte d'entrée, un centre de gravité et une nouvelle image.

Un grand giratoire implanté sur la route de la Fin distribue les accès aux différents parkings souterrains. Une place publique, entièrement piétonne et dénivelée par rapport à la rue, est aménagée sur la dalle des parkings. L'hôtel est implanté au Nord de la place publique, avec une orientation plein Sud. Un bâtiment-pont abritant la résidence de tourisme est jeté par dessus la route, afin de stopper les flux de véhicules et de relier la place publique avec la gare du téléphérique par dessus la route. Sa grande toiture inclinée est utilisée en hiver comme piste de ski pour les enfants et en été comme parcours VTT. Par sa forme et sa position, le bâtiment principal évoque un barrage érigé à travers la vallée, une montagne artificielle ou encore un tremplin de saut à ski. Un troisième volume bâti, singulier par sa géométrie en forme de caillou et sa matérialité réfléchissante, abrite un bar à vin et le solde de la résidence de tourisme. Il ferme la place à l'Ouest et offre un point de vue sur la place publique, la gare du télécabine et les Dents-du-Midi. Au centre de cette composition, les mouvements du téléphérique sont magnifiés. Les logements pour le personnel sont implantés au Nord du magasin, dont ils prolongent le socle.

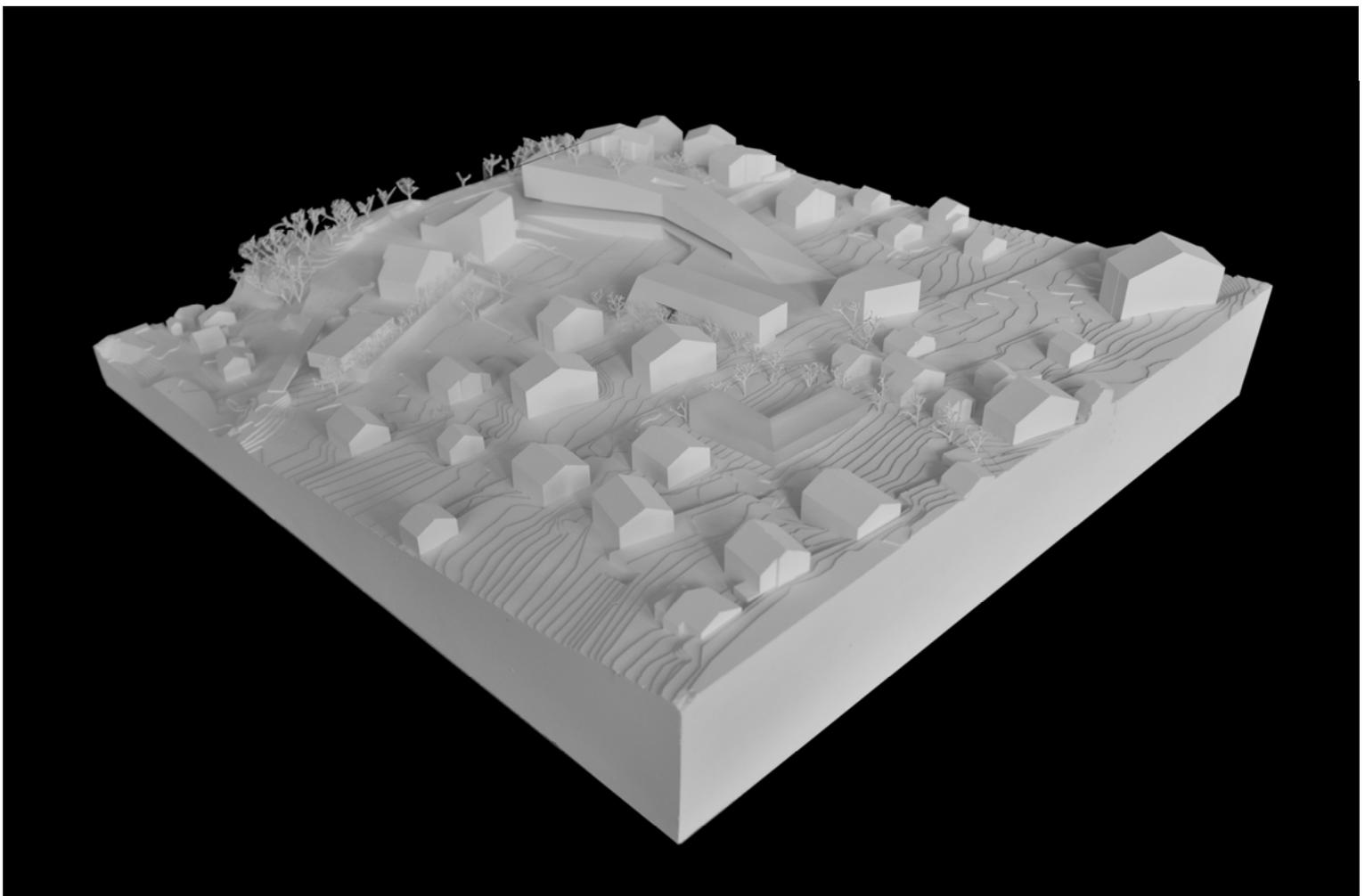
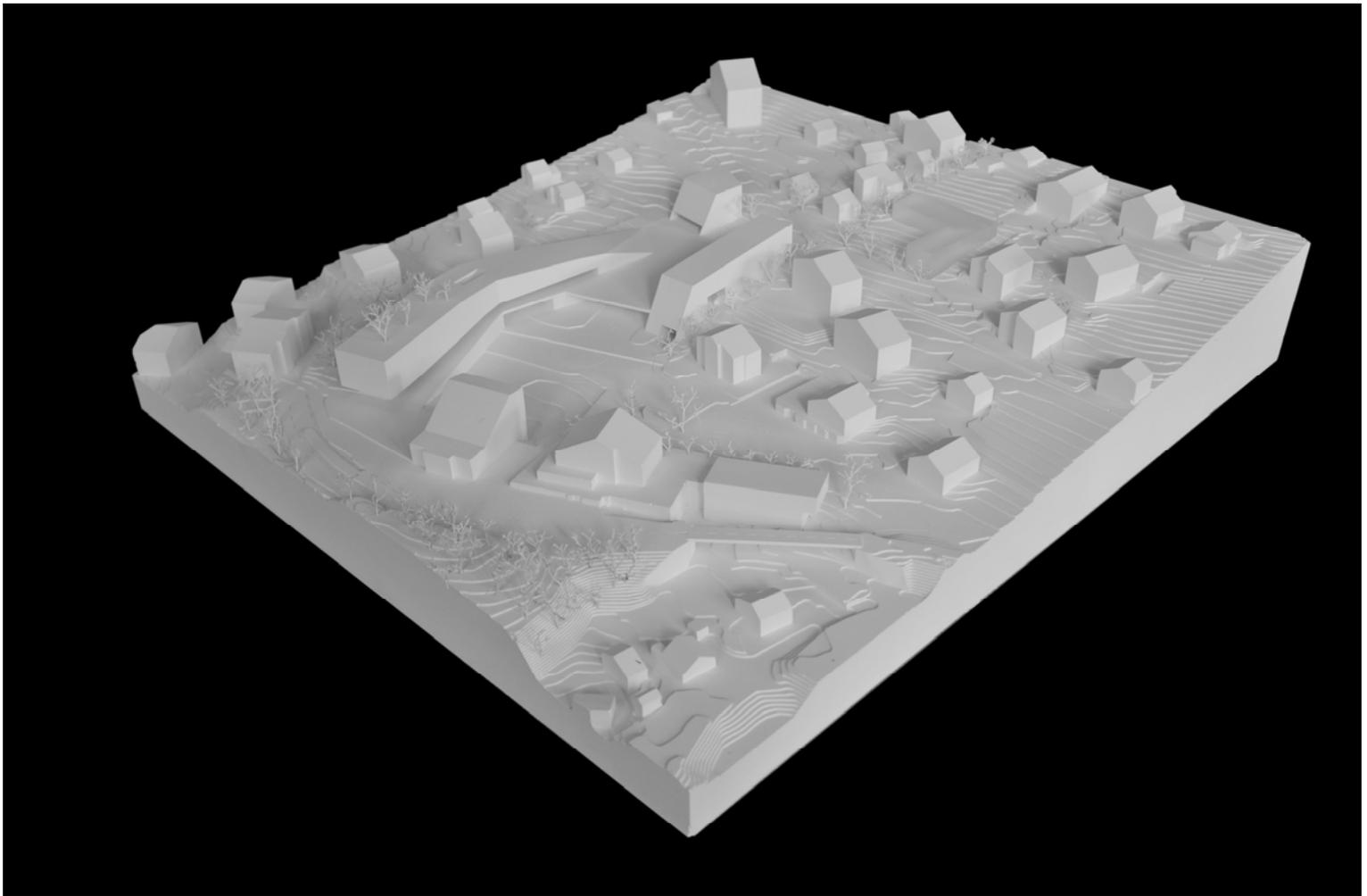
Les images proposées pour l'aménagement des espaces publics sont convaincantes, principalement pour la saison d'hiver. Entourée par l'hôtel, le bar à vin et la piste de ski, la place principale profite d'un beau dégagement et peut être animée.

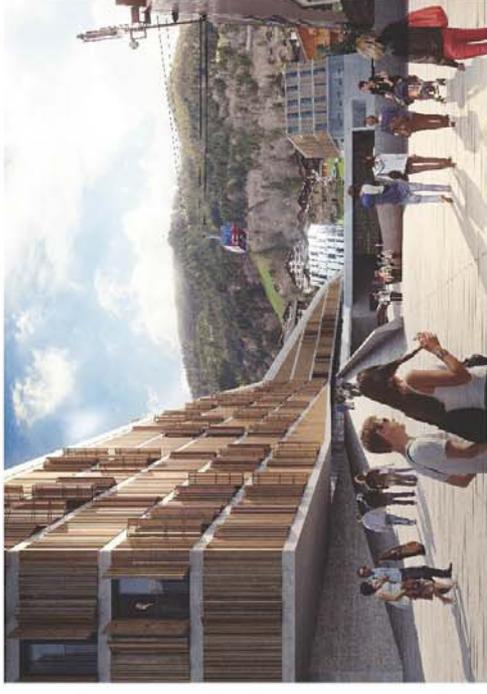
Toutefois, par la grande échelle des constructions, les toitures plates, ainsi que la matérialité des façades (béton, verre, bois), le projet propose une image contemporaine qui tranche fortement avec le reste du village. Malgré certaines constructions de grande taille, le village de Champéry est connu et apprécié pour ses chalets en bois et son caractère montagnard. Le jury estime donc que l'image proposée s'en écarte fortement et rend notamment difficile la commercialisation des logements touristiques.

La volumétrie en barre est également critiquée, puisqu'elle produit un nombre important de logements mono-orientés au Nord, avec vue sur le giratoire, l'entrée des parkings ou la zone de chargement de la télécabine. Le choix d'une typologie avec un couloir de distribution central ne semble pas pertinent pour la résidence de tourisme.

Le jury estime également que les surfaces attribuées à la gestion des circulations sont exagérées, en comparaison des autres espaces publics (place de l'hôtel au Nord et de la gare au Sud). L'emphase des entrées pour les différents parkings n'est ainsi pas à l'échelle du village.

Les volumes bâtis ainsi que le volume de construction se situent dans la moyenne des projets présentés.

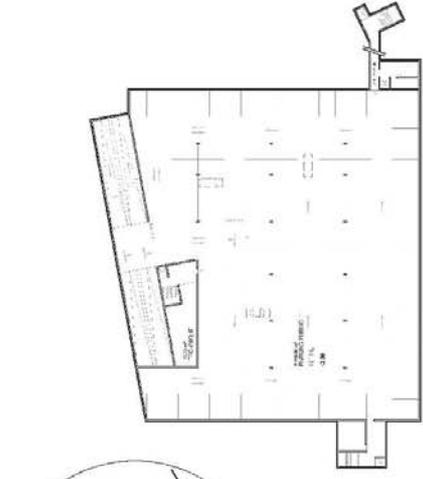




VUE D'ÉTÉ DEPUIS LE QUAI DE LA GARE



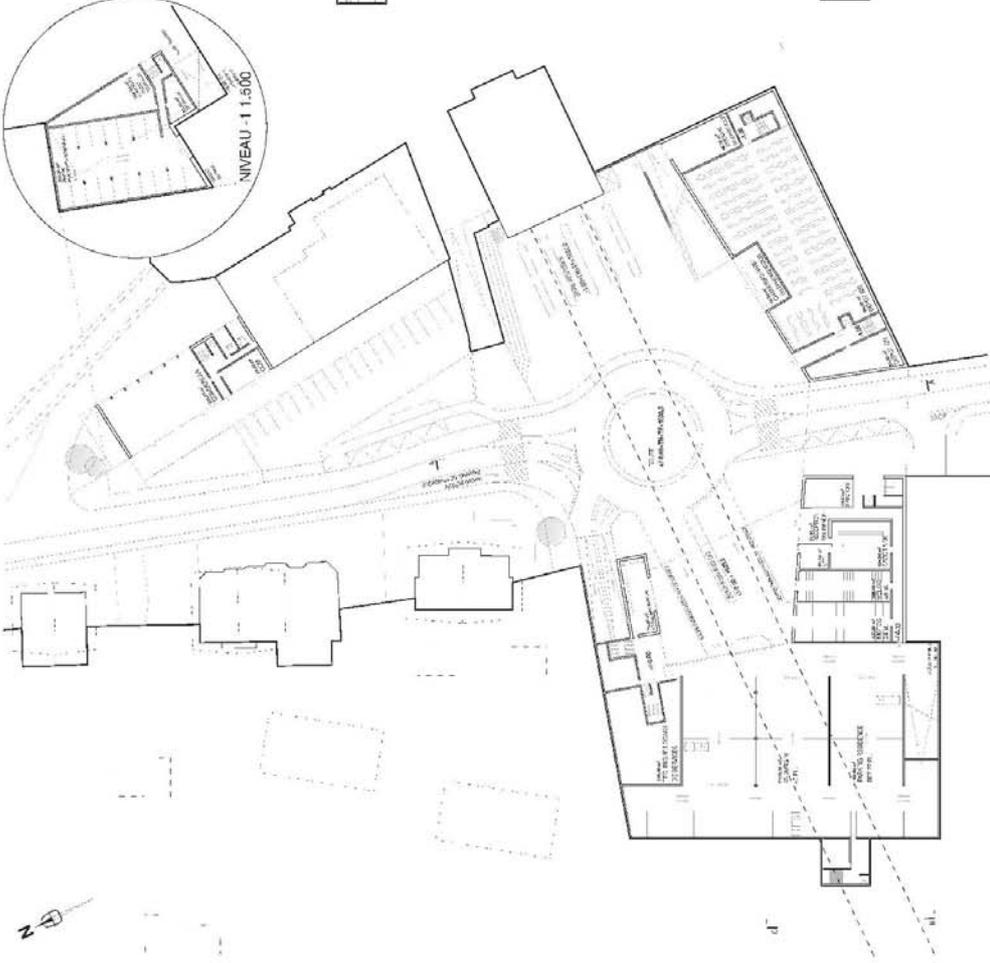
VUE D'HIVER DEPUIS LA PLACE



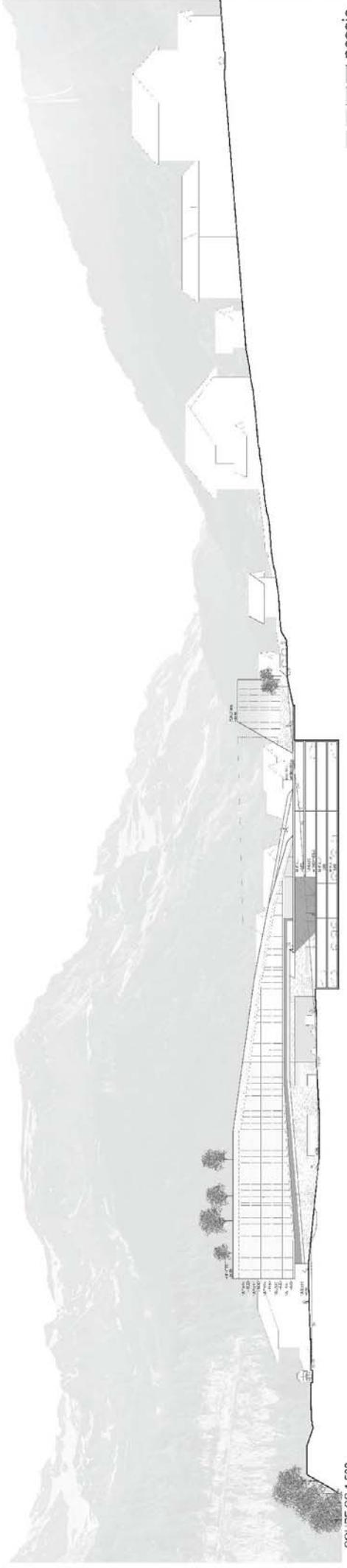
NIVEAU -1 1.500



NIVEAU -2 1.500



NIVEAU 0 (ROUTE) 1.500



COUPE CC 1.500

5.2 sous le soleil, dans la neige

dl-c designlab-construction SA, rue de Lyon 75, 1203 Genève

Collaborateurs : Patrick Devanthery, Hélène Coignet, Loïc Kasteler, Ana Vidal, Montserrat Ruiz de Villa Valdes

Le projet **sous le soleil, dans la neige** procède d'une logique claire de densification maîtrisée.

Il s'inscrit dans la pente caractéristique du site et cherche à minimiser l'impact d'un programme très dense, sans cacher une évolution du lieu vers de nouvelles pratiques et architectures.

Avec trois principes très simples, pour une inscription résiliente dans le site, le projet propose une solution urbaine, à l'inverse de toute proposition de composition qui devrait obligatoirement se réaliser en une tranche.

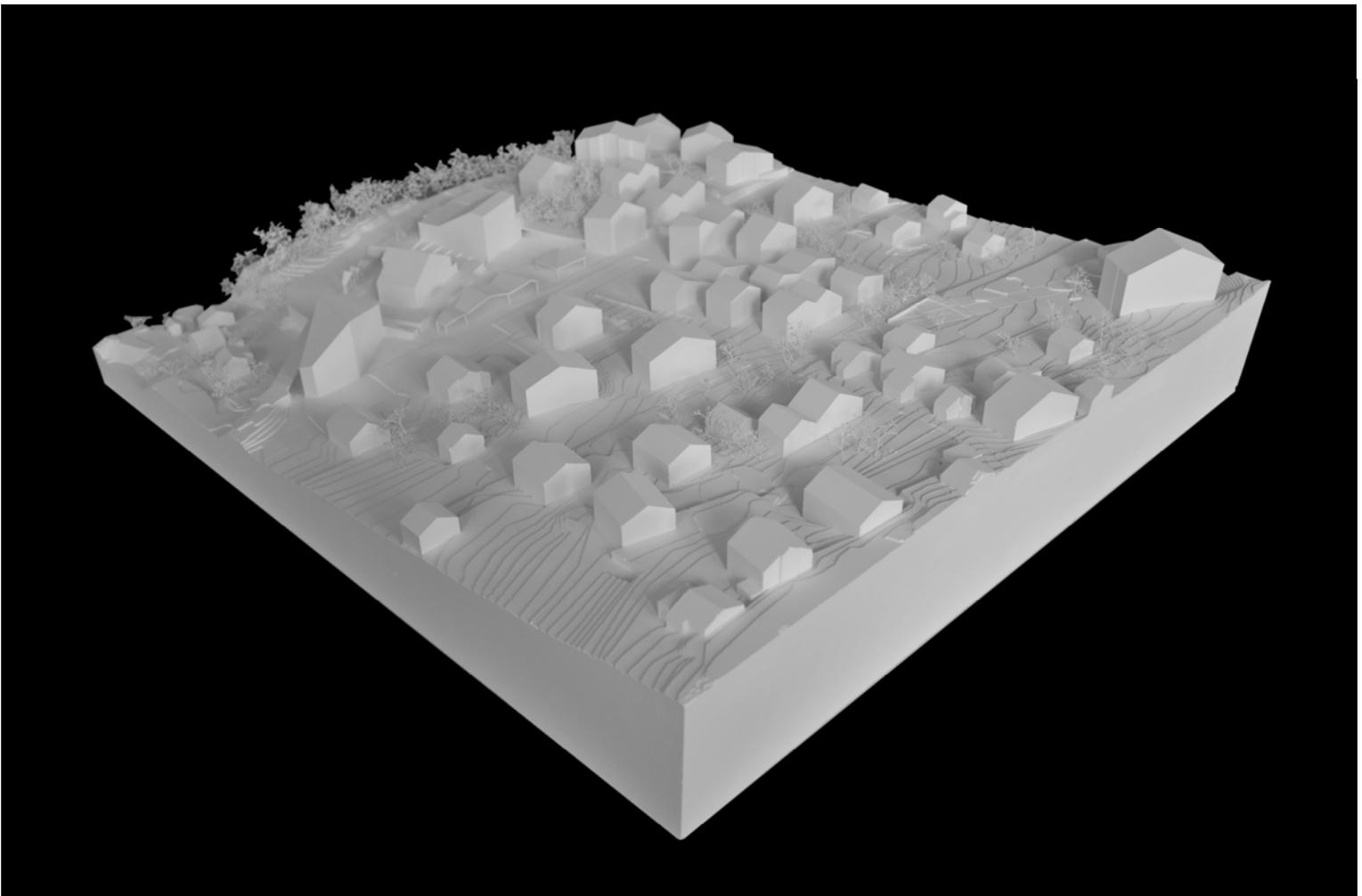
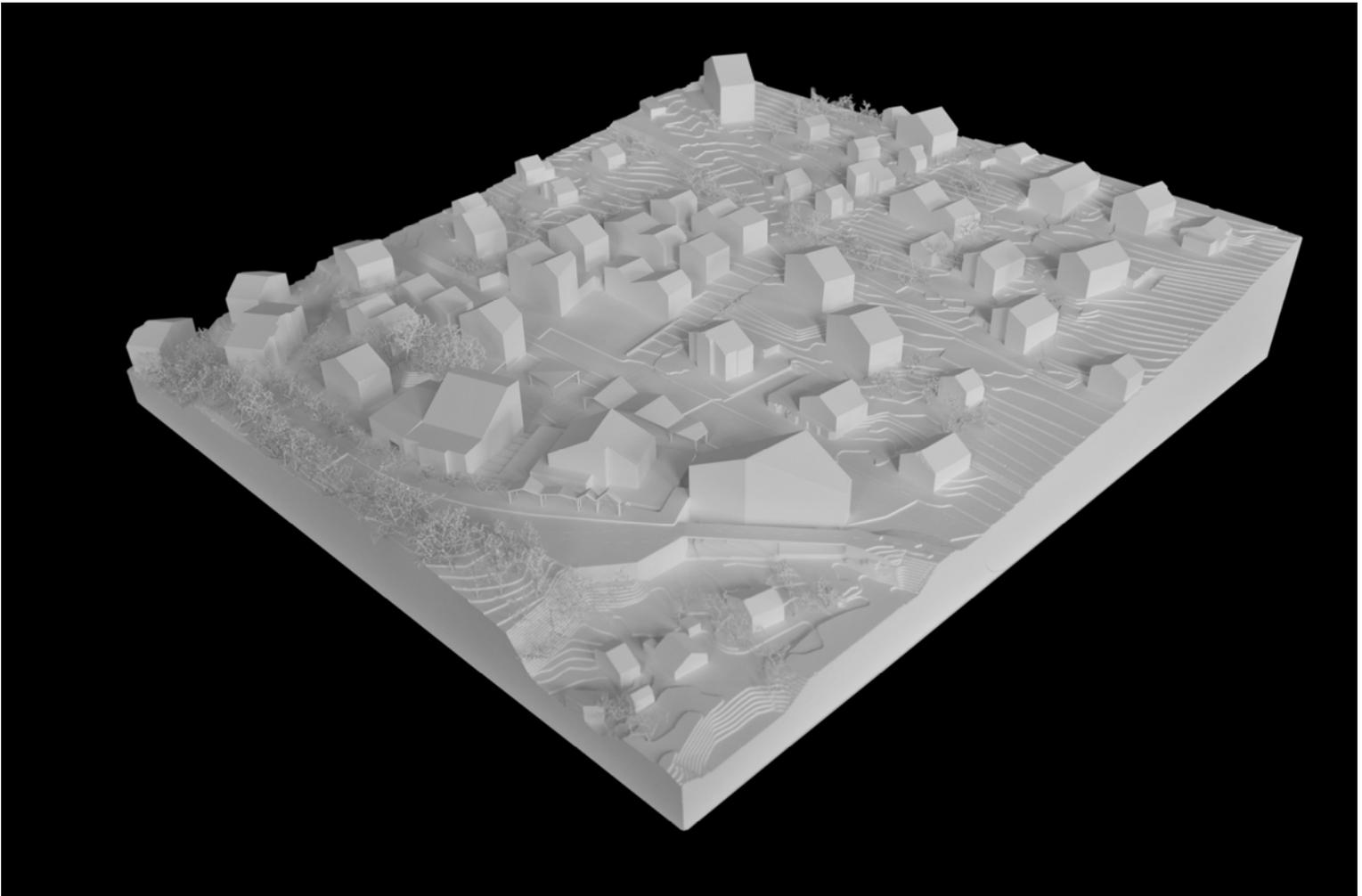
Tout d'abord une trame qui suit la pente comme toutes les implantations traditionnelles, pour une orientation générale optimale. Ensuite, le bâti peut s'implanter en remplissant les espaces nécessaires pour obtenir une figure dense et modulable. Enfin, les vides publics proposent une hiérarchie entre une place centrale au pied des commodités de mobilités, et des axes et venelles, dans l'idée de démultiplier les possibles, les vues et les ouvertures si caractéristiques de Champéry.

Néanmoins le jury regrette une équivalence récurrente entre les pleins et les vides. Par le manque de richesses des sous-espaces, l'auteur propose une composition incitant peu les flux piétonniers à l'emprunter. La place centrale inférieure taillée dans la pente, au bord de la route de la Fin et donnant sur le giratoire à bus, est peu convaincante, tant en dimensions, qu'en attractivité. En occupant quasiment tout l'espace à disposition, l'auteur se voit obligé de reléguer la piste de snowly et mountain kids bike hors périmètre, se privant par la même occasion d'exploiter ce vide pour animer les espaces créés. La position de l'accès au parking public souterrain, obligeant à traverser le site, péjore encore l'intérêt de la place. Le problème de trafic et croisement des flux n'est pas résolu, mais est même renforcé.

D'apparence simple, le projet possède des arguments très divers, particulièrement bien soulignés lors de la présentation orale, d'adaptabilité, de clarté de mise en œuvre, de maîtrise de phasages éventuels, de coût global. Une certaine complexité n'est ni cachée, ni totalement solutionnée. Les logements de la résidence hôtelière sont traversants, simples et respectent la demande de l'investisseur. En implantant un hôtel assez sculptural en entrée de site, l'auteur l'isole néanmoins de la place des activités. Enfin, la rampe d'accès créée au Nord du téléphérique ne fonctionne pas en l'état, les accès des utilisateurs devant se faire latéralement au bâtiment.

Le jury a d'abord été perplexe envers ce projet trop "urbain" et dont certains alignements pourraient laisser prévoir un conflit avec le paysage du village existant. Pour autant, par la maîtrise de tous les éléments de programme et la dimension intéressante des gabarits, le projet est devenu au fil des discussions l'incarnation du "projet urbain" avec toute sa technicité et son efficacité, face à des propositions en général plus "architecturales" de mise en scénographie de l'espace.

Le jury regrette qu'à un "process urbain" assez puissant soit associée une mise en forme sans réelles richesses spatiales.



Sous le soleil, dans la neige

Concours d'idées Champéry « Monteilly »



Implantation

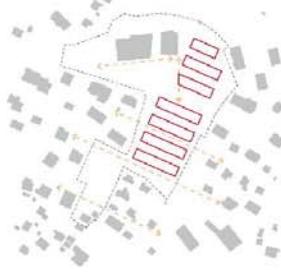
Le projet est ambitieux. Il s'agit d'accueillir un développement important du site de Monteilly en même temps que de recouvrir ce lieu avec le village historique et le site de Champéry.

Le projet s'appuie sur trois stratégies distinctes, l'une afin de respecter l'échelle générale du site ou mieux de lui redonner un sens, l'autre pour assurer le rôle d'interface modal (voitures, bus, train et téléphérique) accueillant les hôtes et enfin l'organisation d'un système distribué à l'échelle du piéton et des nouvelles résidences. Hôtel M et les résidences Tourisme Montagne Resort.

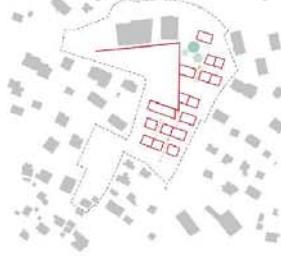
Le projet cherche à s'implanter de manière très concrète et précise dans l'environnement local de Monteilly pour créer toutes les relations et connexions recherchées en même temps qu'il se projette dans une plus grande dimension pour constituer une cohérence à l'échelle globale de Champéry.



Orientation générale



Implantation du bâti



Espace public et hiérarchie



Plan général 1/2000

Mobilité

Le projet construit l'interface modal en distinguant de manière précise la place réservée aux voitures, et à leur accès au parking, aux bus et à leur desserte, à l'accès au téléphérique depuis le train, ou depuis le haut ou le bas des espaces publics et piétons nouvellement créés.

Le parking en sous-sol est divisé en deux, à l'est celui réservé à l'hôtel M et à la résidence Tourisme Montagne Resort, à l'ouest avec une entrée de plain-pied depuis la route cantonale. Le parking destinée aux usagers du téléphérique s'organise sur deux niveaux et accède directement à la nouvelle place publique.

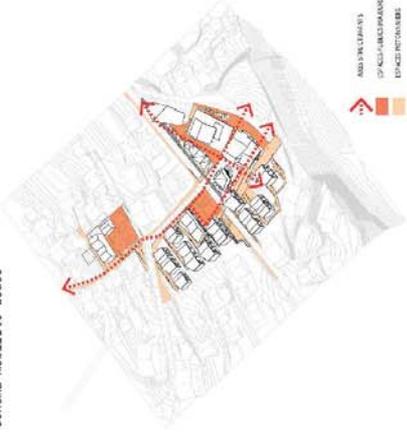
L'ensemble des flux piétons est conçu pour permettre aux usagers des déplacements simples, le plus à l'horizontal possible avec accès aux restaurants, aux commerces, au dépôt à ski et aux magasins existants afin de créer de cette centrale un lieu vivant et animé. Le renforcement de la connexion avec le vieux village est favorisé par l'implantation du restaurant, de la crèche et plus haut, du snowfi.

Programme

Compte comme aulant: de petits chalets, la résidence Tourisme Montagne Resort construit l'unité du site et permet par sa densité d'organiser une vie conviviale pour les hôtes. Une unité similaire située à l'articulation entre la résidence et la place publique accueille la crèche.

En tête Nord du dispositif, l'hôtel M apparaît comme un phare ou un navire de proue qui signe par sa volumétrie l'entrée dans le site en même temps qu'il permet l'accueil des septante chambres orientées dans le sens des vues principales. L'important programme des 550 lits de la résidence Tourisme Montagne Resort permet de s'approprier du site en s'insérant dans l'échelle très générale de Champéry pour favoriser ainsi la couleur villageoise recherchée. Celle-ci, agrémentée d'espaces de restauration et de commerces donnant sur la nouvelle place piétonne est un gage de la réussite des échanges entre le haut et le bas de la station.

Schéma mobilité douce



AXES DE DÉPLACEMENTS
ESPACES RECHERCHÉS
ESPACES EXISTANTS

Schéma mobilité motorisée



ORIGINES VOITURES
TRACES VOITURES
MARS OCCUPATION
MONTI-BUS

Schéma concept paysage



1400
BOULEVARD
MONTI-BUS

Schéma programme



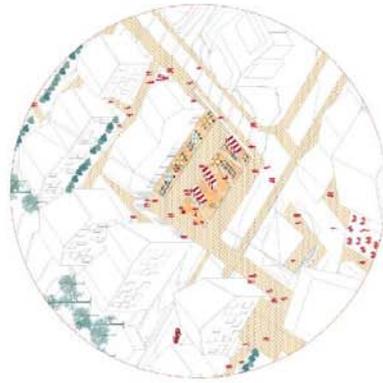
RESIDENCE TOURISME MARS
HOTEL M
LIEU D'ACCUEIL
MONTI-BUS
MARS OCCUPATION
MONTI-BUS

Sous le soleil, dans la neige

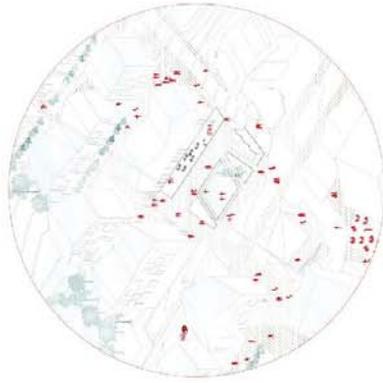
Concours d'idées Champéry « Monteilly »



Perspective générale



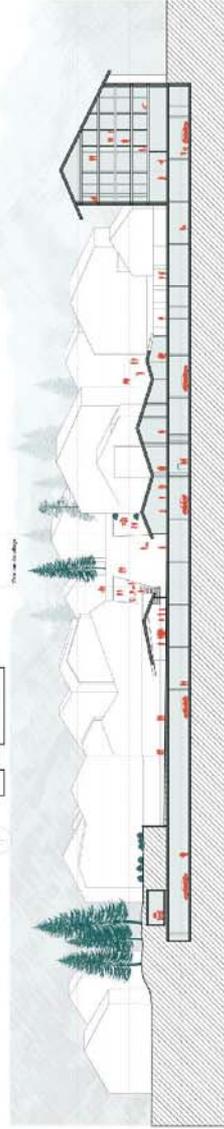
Perspective été



Perspective hiver



Plan de situation hiver 1/500



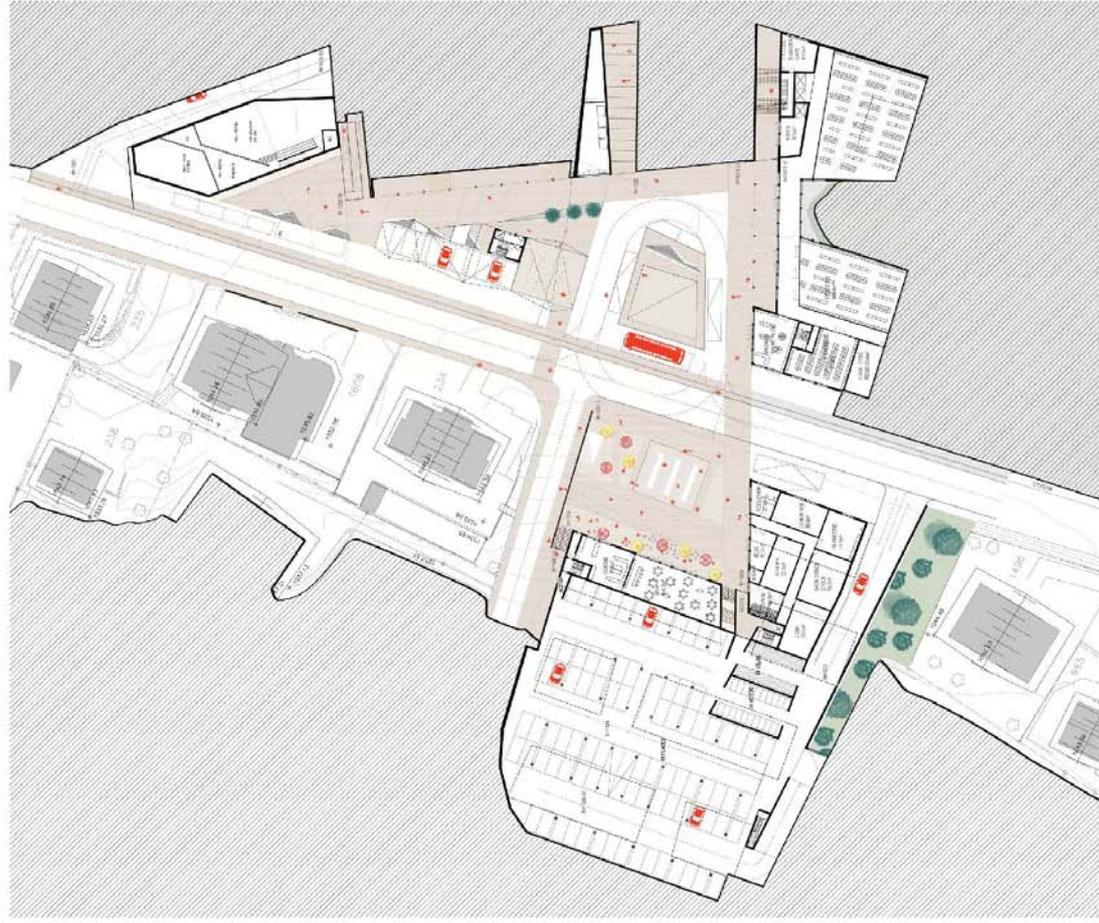
Coupe AA 1/500

Sous le soleil, dans la neige

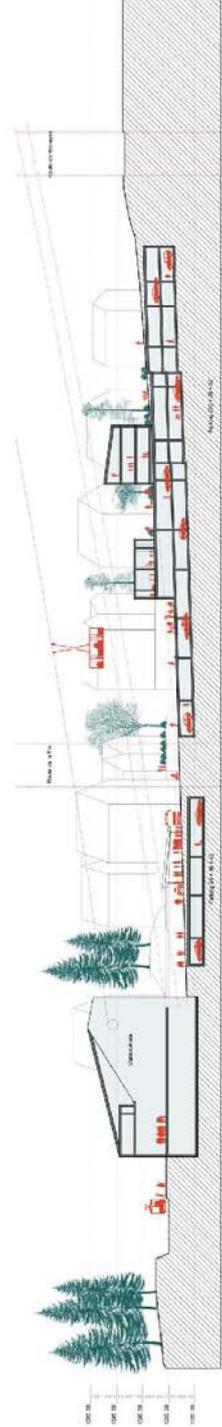
Concours d'idées Champéry « Monteilly »



Plan de situation été 1/500



Plan de rez inférieur 1/500



Coupe BB' 1/500

5.3 SNOWTHERAPY

bonnard woeffray architectes fas sia, Clos-Donroux 1, 1870 Monthey

Collaborateurs : Genviève Bonnard, Denis Woeffray, Alain Page, Anaïs Jaquier, Baptiste Berrut, Danick Dorsaz, Julien Guitard, Susanna Barrero, Xaveer Gheysens

Combinant empilement et étalement, le projet marque l'entrée du site par un hôtel vertical et répartit le programme résidentiel et public dans des bâtiments dispersés au sud du périmètre. Ils sont reliés au téléphérique et à la gare par un cheminement piétonnier surplombant le grand vide de la place.

La place est le lieu des convergences piétonnes et routières. Elle définit un grand vide, offrant par sa polyvalence, toutes les activités susceptibles de s'y développer. La disposition des bâtiments a confiné son espace pour l'adapter à l'échelle villageoise. Les routes de transit, les accès parking, la gare des bus sont atténués (voir gommés) par l'aménagement d'une zone de rencontre où le piéton est prioritaire. Sa pente douce minéralisée s'étend du téléphérique à la garderie en amont. Interconnectée avec la passerelle enjambant la route, le parcours se prolonge vers le village via la ruelle existante. Une ligne d'arbres est évoquée sur son côté nord.

Les parkings et leur accès (résidence et publics) se situent au sud-ouest nécessitant la traversée du site pour tous les véhicules. Le parking de l'hôtel est aménagé sous le bâtiment avec accès indépendant.

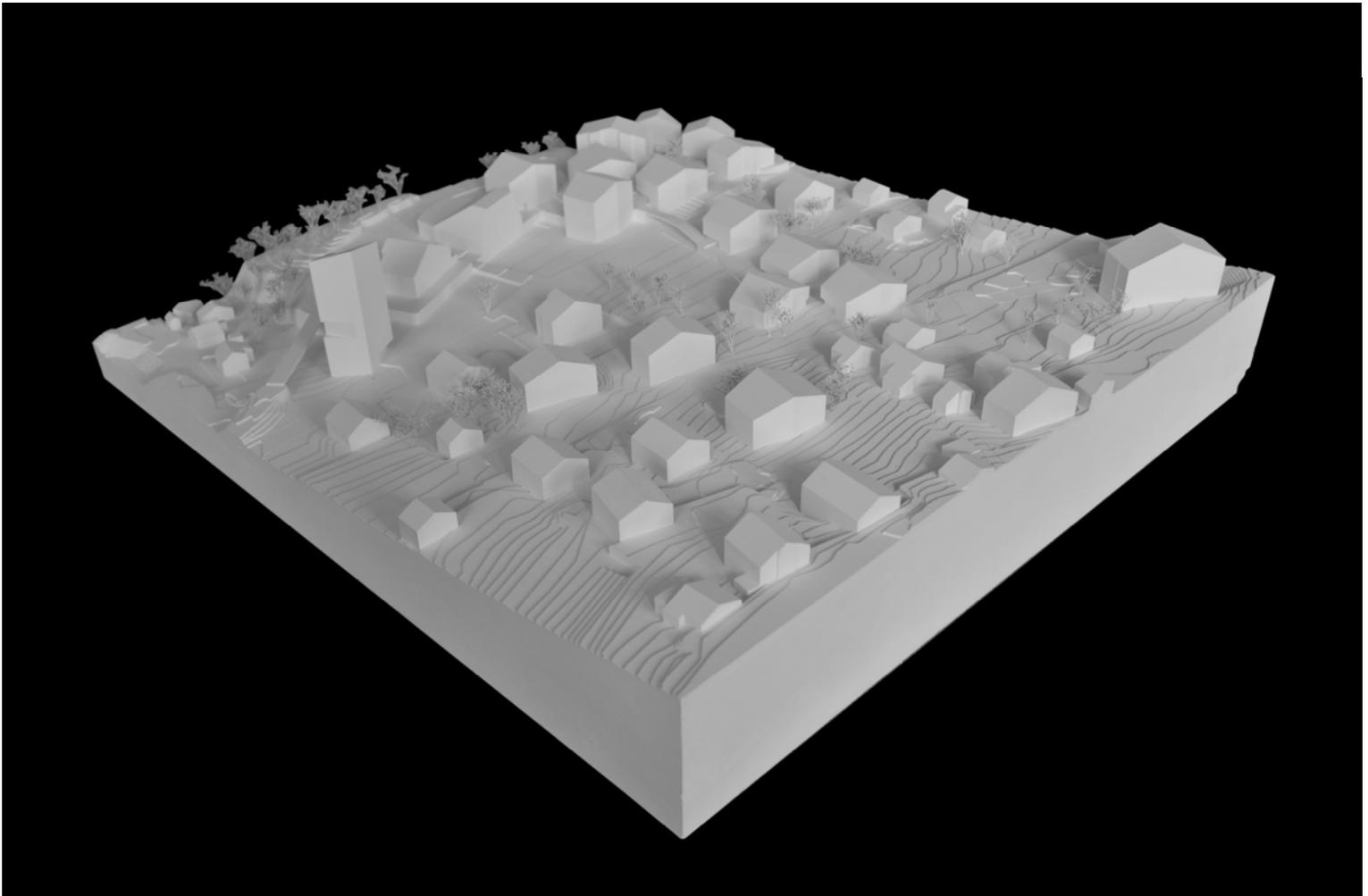
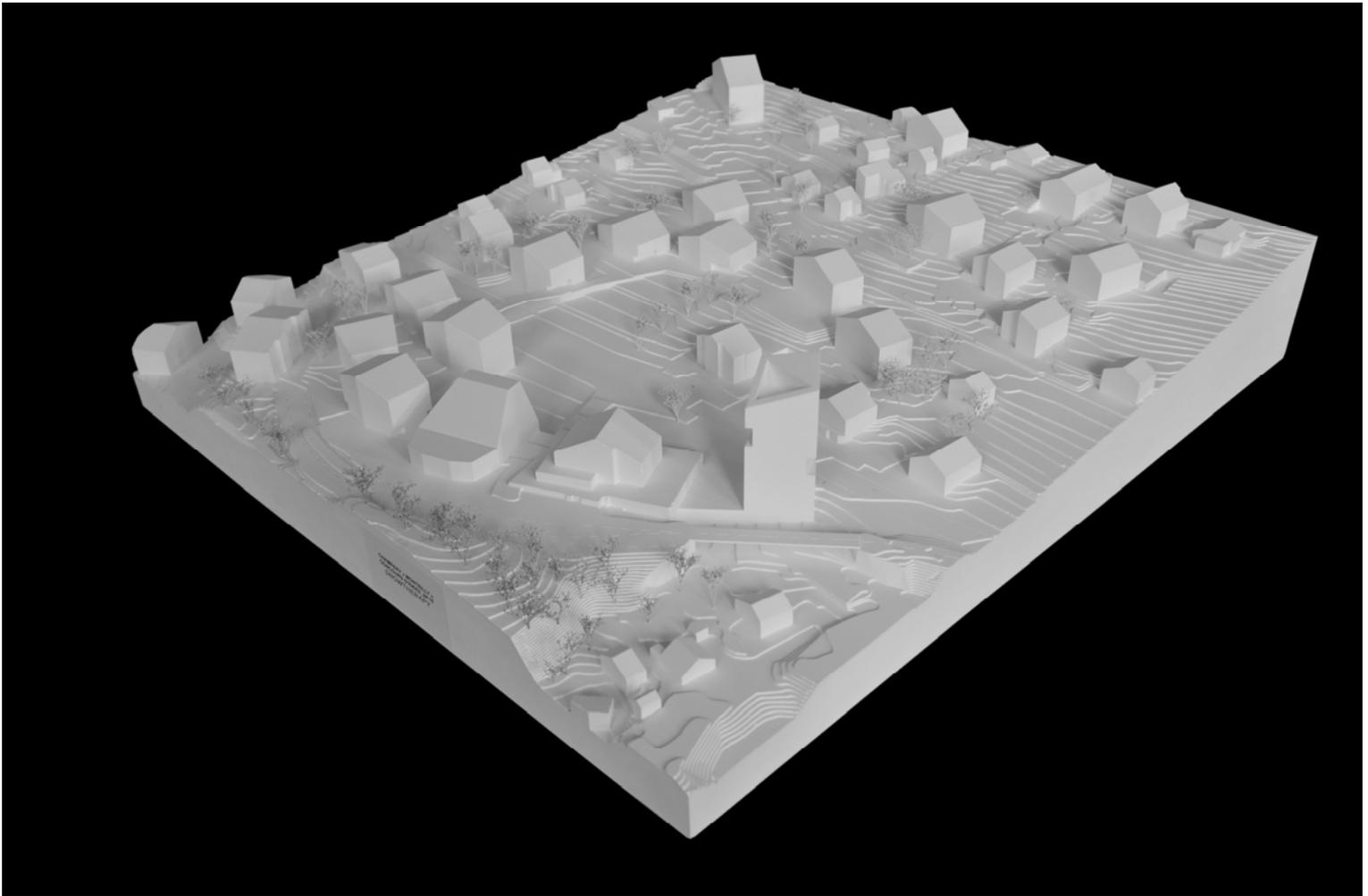
La résidence hôtelière et le programme complémentaire se répartissent en 8 bâtiments identiques, de hauteurs différentes. Les plus bas, espacés, se situent côté village avec la garderie face à la place. Les plus hauts, proches des gares, densifiés, créent une placette bordée par les rez commerciaux. Ces regroupements permettent une répartition différenciée des locations privilégiant animation ou tranquillité.

Les bâtiments, de forme polygonale, évoquent le plan des toitures à sifflet du Val-d'Illeiz avec leurs avant-toits « fermés ». Leurs façades obliques développent des perspectives multiples. Chaque niveau comprend un couloir central (ouvert aux extrémités) qui distribue 4 à 6 logements, orientés village ou montagne, de différentes dimensions.

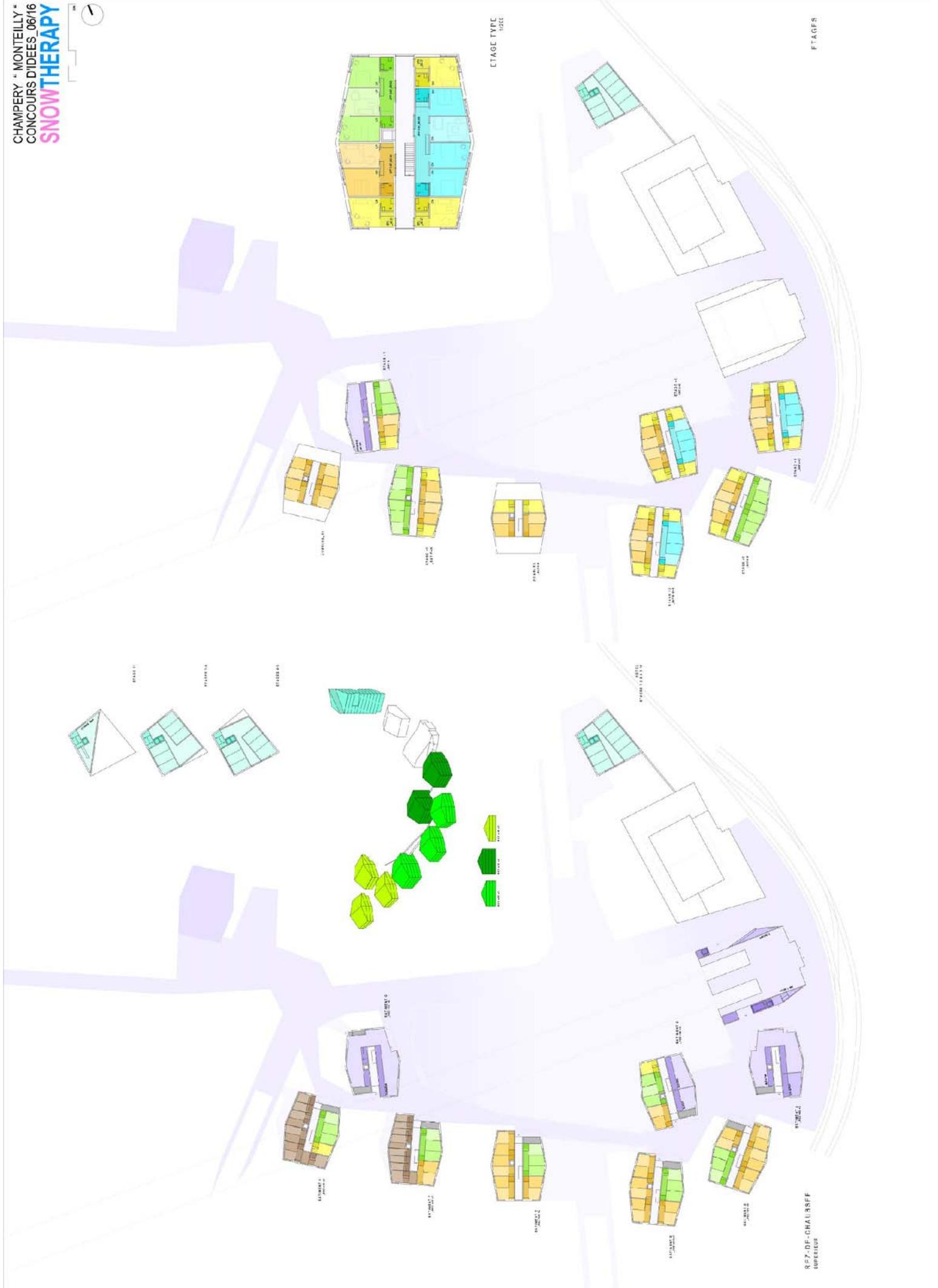
Les porches d'entrée colorés sont raccordés au cheminement piéton. Les façades sont recouvertes de bardages sombres. Les fenêtres se positionnent aux angles et en bandeaux, regroupant deux chambres.

Le volume des bâtiments se situe dans la moyenne des projets, celui des parkings souterrains est inférieur.

Malgré la clarté du concept général, le vide brut, »dénaturé », total minéral, du traitement de la place n'a pas convaincu le jury. L'aménagement d'une zone de rencontre n'est pas réaliste en présence de deux routes cantonales. La concentration des accès (parking, téléphérique, rangements ski) et des activités commerciales vont inmanquablement faire basculer son unité. Sa polyvalence n'est pas un atout. L'attrait des manifestations doit d'abord faire vivre la Rue du Village ou profiter des installations du Palladium.







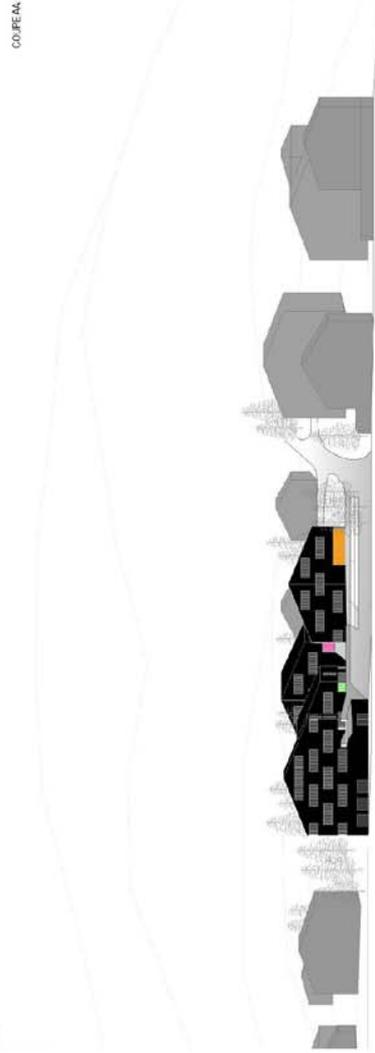
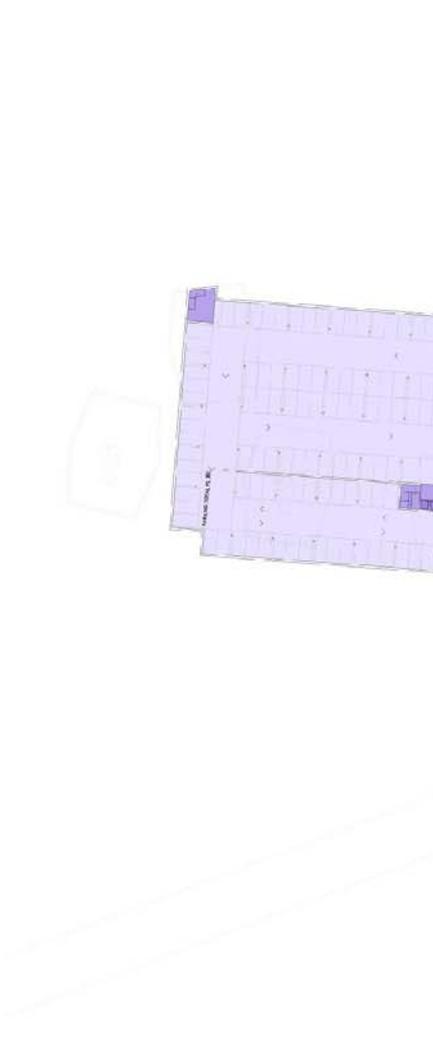
ETAGE TVTC
15000

ETAGES

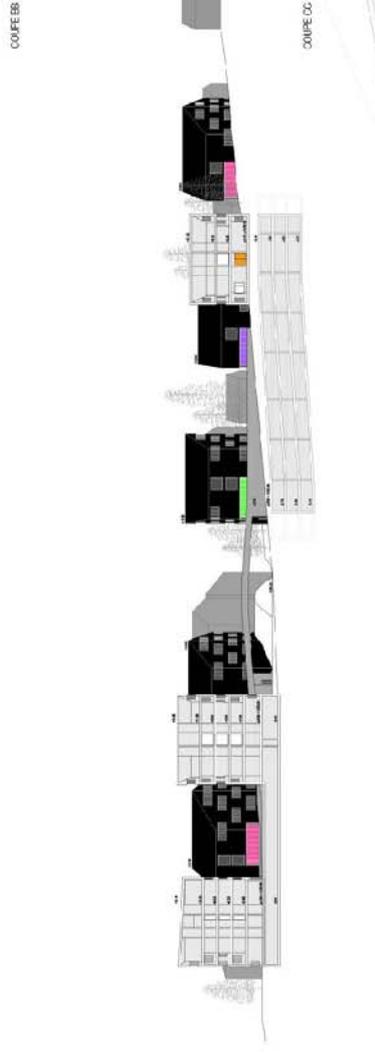
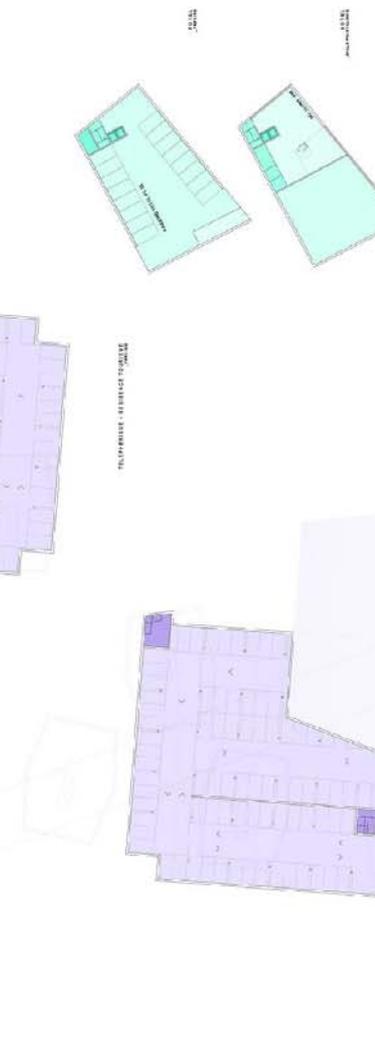
SEZ. DE CHAUSSEE
SUPERIEUR



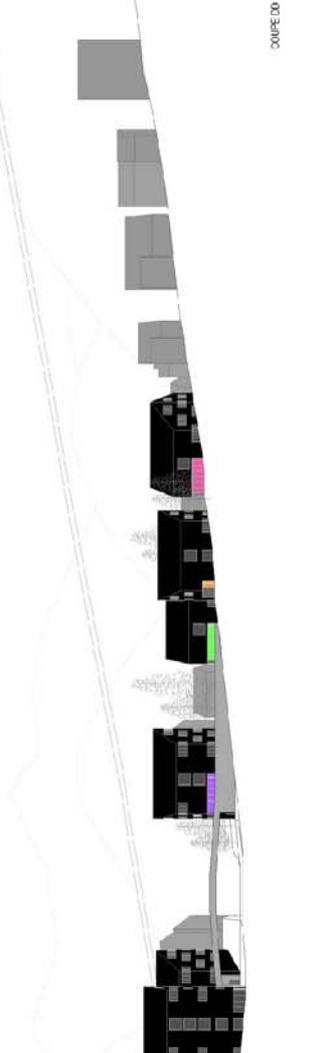
COUPE A4



COUPE B3



COUPE C2



COUPE D1

5.4 CASPER

Fournier-Maccagnan architectes, rue du Cropt 30, 1880 Bex

en collaboration avec Pierre Kurmann, ingénieur civil, chemin des Ecoliers, 1870 Monthey

Collaborateurs : Pascal Fournier, Sandra Maccagnan, Pierre Nebel, Philippe Scrufari, Henning Kipper
Guillaume Pfefferlé, Ricardo Rodrigues, Kilian Bournoud, Kevin Di Nocera

Le projet **CASPER** se fonde sur une lecture fine du contexte naturel et construit. Il aborde l'ensemble des problématiques soulevées par le projet de requalification du périmètre de Monteilly avec ambition et précision. Renonçant à tout geste fort, ce projet propose une continuité critique du village de Champéry vers l'Est et la route de la Fin au travers d'une réinterprétation sensible de l'architecture de montagne.

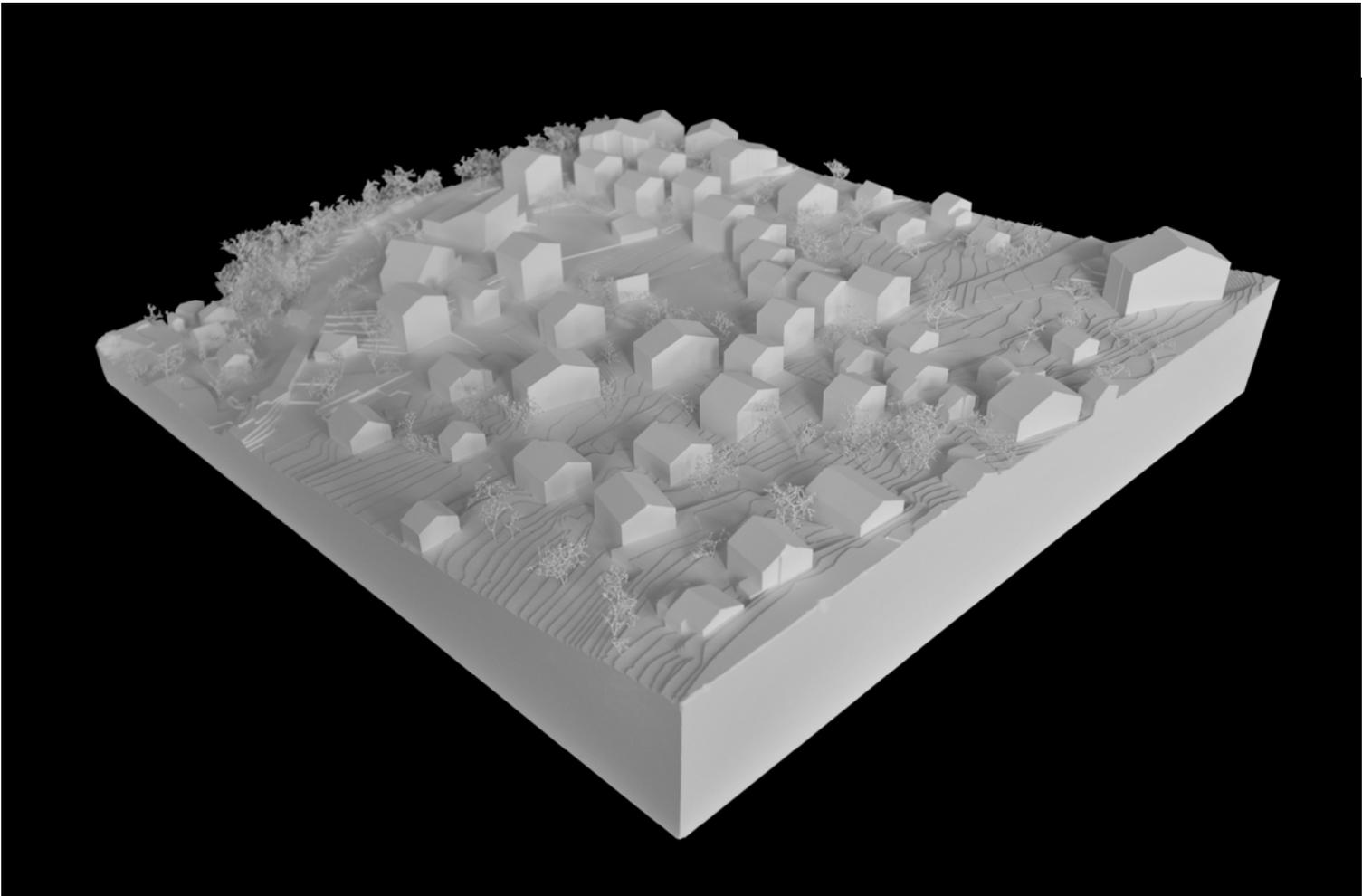
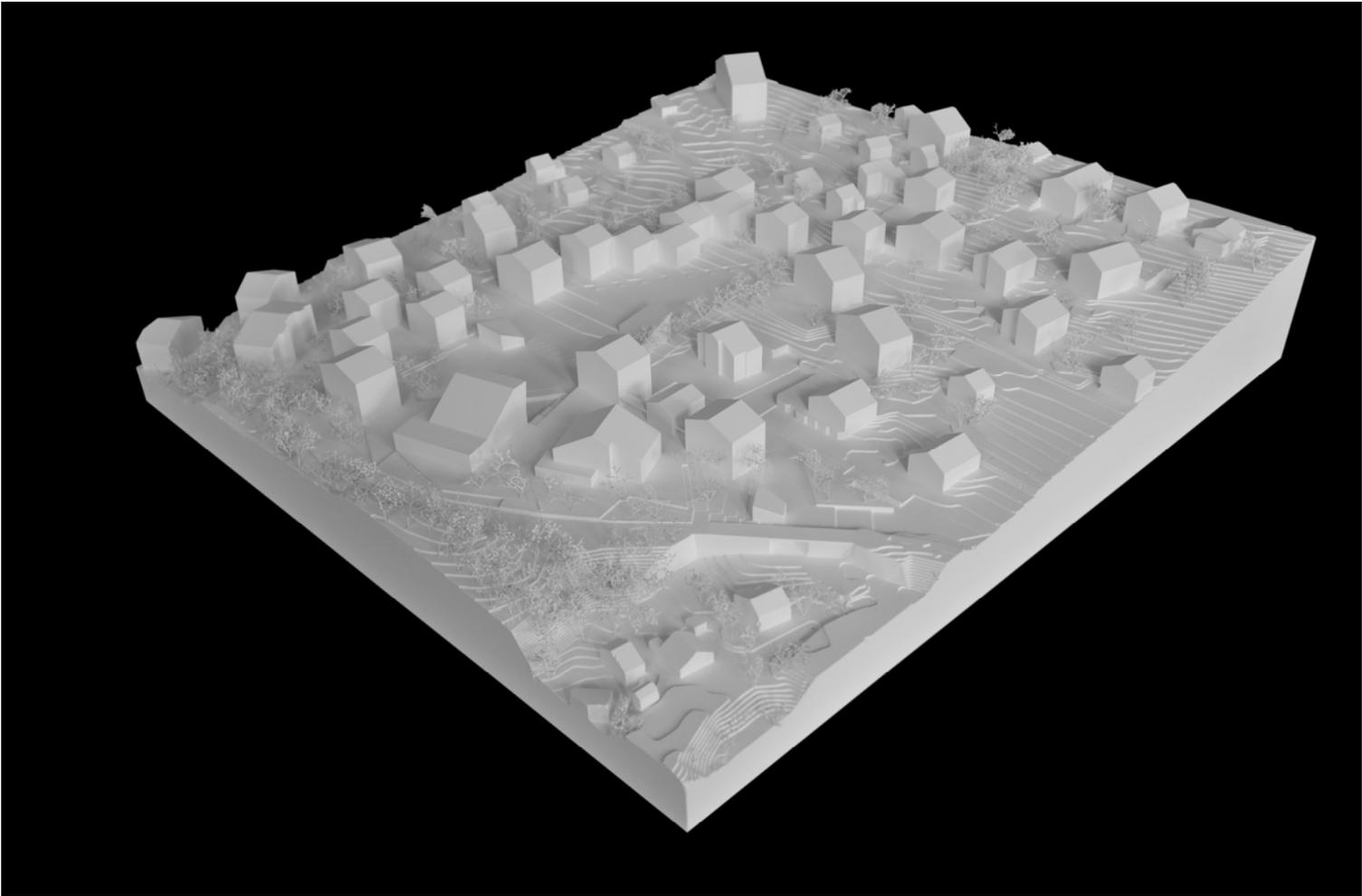
Une série de bâtiments de dimension moyenne est implantée sur le flanc Sud du périmètre selon une orientation Nord/Sud. Décalés les uns des autres, ils s'échelonnent dans la pente puis progressivement se séparent pour former, en aval de la route de la Fin, un hameau adjacent à la station de départ de téléphérique de la Croix-de-Culet. L'hôtel prend place à l'entrée Nord du périmètre. Disposé en front de rue devant la coop, cet équipement est décomposé en trois volumes de taille moyenne qui s'échelonnent vers le Sud. Au centre de la proposition un vaste espace public prend place de part et d'autre de la route de la Fin. Ponctuée par un bâtiment singulier abritant la crèche, la place disposée à l'Ouest accueille les activités des familles en hiver comme en été. Cette place amorce un cheminement piétonnier vers le village de Champéry rendu possible par le déplacement de la route d'Entrevayes au Sud du périmètre. La proposition d'un nouveau parcours piéton reliant la gare au Palladium complète le dispositif de mobilité douce. Le cheminement vers le centre villageois et les nouveaux espaces publics sont accompagnés par un projet paysager généreux renforçant l'intégration du projet Casper au contexte.

Le programme de parking souterrain est organisé sous le nouvel espace public, les véhicules sont captés dès l'entrée Nord du périmètre au moyen d'un tunnel, délestant ainsi la route de la Fin d'une partie de son trafic. Les sorties sont localisées avec pertinence dans l'espace public avec notamment l'une d'entre-elles prenant place à la pointe Nord/Ouest du site à proximité du centre villageois.

Les typologies proposées pour la résidence hôtelière sont, pour l'essentiel, de type traversant et bénéficient de l'orientation Nord/Sud retenue pour l'ensemble des maisons.

Les volumes bâtis ainsi que le volume de construction se situent dans la moyenne des projets présentés.

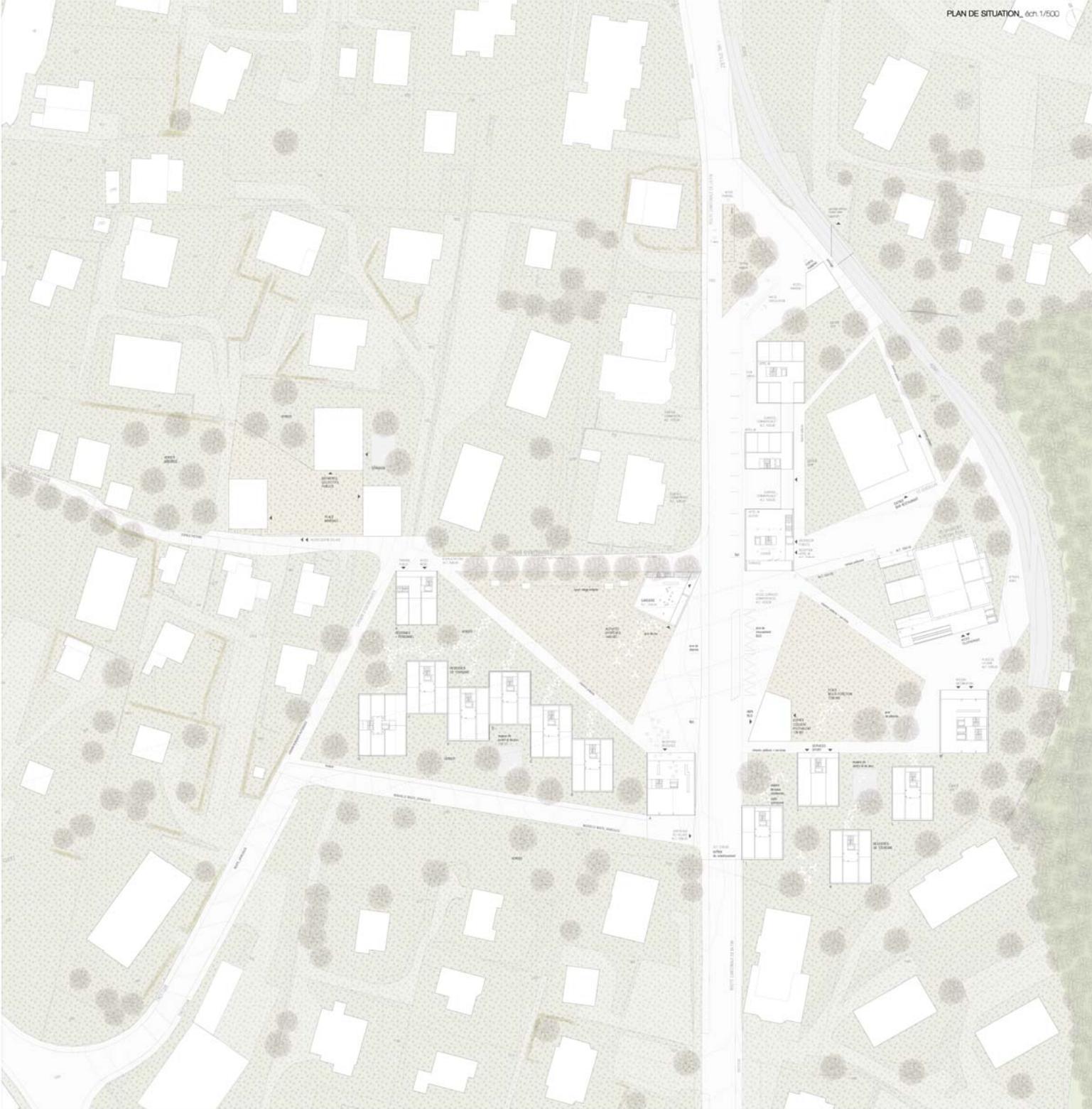
Le jury a été séduit par la finesse et la pertinence des analyses et des propositions formulées par les auteurs du projet Casper. Il a également été convaincu par l'importance accordée aux activités dévolues aux familles et aux enfants dans la définition de l'espace public ainsi que la qualité paysagère de celui-ci. Il émet toutefois des doutes quant à la résolution de l'entrée Ouest du périmètre et propose de reconsidérer l'implantation et la volumétrie de l'hôtel ainsi que le dispositif d'accès au parking.







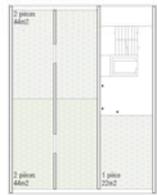
PLAN DE SITUATION, éch. 1/500





RESIDENCE DE TOURISME_6ch.1/200_574 LITS

VOLUME TYPE 1 (petit)



H LOGEMENT DU PERSONNEL
 1 meublé = 30
 2 pièces x 3 p. = 150
 1 cuisine x 3 p. = 30
Total = 210

RECAPITULATION LISTING DES PIÈCES

| Résidence de Tourisme | | | Batiment I | | | Batiment J | | | Batiment K | | | Batiment L | | | Batiment M | | | TOTAL des pièces | | | | | |
|-----------------------|----------------|-------|-----------------|-------|-----------------|------------|----------|------|----------------|-------|-----------------|------------|----------|------|----------------|-------|-----------------|------------------|------------|--|-----------------|--|--|
| Batiment A | 1 meublé | = 30 | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | 1 meublé | = 30 | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | 1 meublé | = 30 | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | 287 pièces | | | | |
| Batiment B | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | 1 meublé | = 30 | 3 pièces x 3p. | = 90 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | 1 meublé | = 30 | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | 574 lits | | | | |
| Batiment C | 3 pièces x 3p. | = 90 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | |
| Batiment D | 3 pièces x 3p. | = 90 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | |
| Batiment E | 3 pièces x 3p. | = 90 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | |
| Batiment F | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | |
| Batiment G | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | 4 pièces x 3p. | = 120 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | |
| Total | | | 210 | | | 210 | | | 210 | | | 210 | | | 210 | | | 287 | | | 574 lits | | |

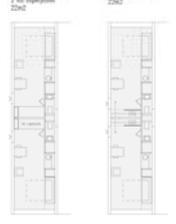
Logement du Personnel

sur emplacement de la PPE des Lodges

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|----------|------|----------------|------|-----------------|------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Batiment H | 1 meublé | = 30 | 3 pièces x 3p. | = 90 | 1 cuisine x 3p. | = 30 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Total des pièces | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL des surfaces | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

21 pièces = 630m²

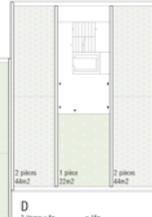
studio "ENTRE AMIS" 2 lits superposés 25m²



VOLUME TYPE 1 (petit)



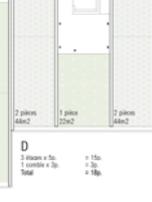
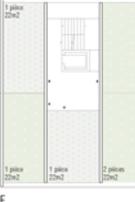
VOLUME TYPE 1 (petit)



VOLUME TYPE 1 (petit)



VOLUME TYPE 2 (grand)



G
 4 pièces x 3p. = 120
 1 cuisine x 3p. = 30
Total = 150

F
 4 pièces x 3p. = 120
 1 cuisine x 3p. = 30
Total = 150

E
 3 pièces x 3p. = 90
 1 cuisine x 3p. = 30
Total = 120

D
 3 pièces x 3p. = 90
 1 cuisine x 3p. = 30
Total = 120

C
 3 pièces x 3p. = 90
 1 cuisine x 3p. = 30
Total = 120

B
 4 pièces x 3p. = 120
 1 cuisine x 3p. = 30
Total = 150

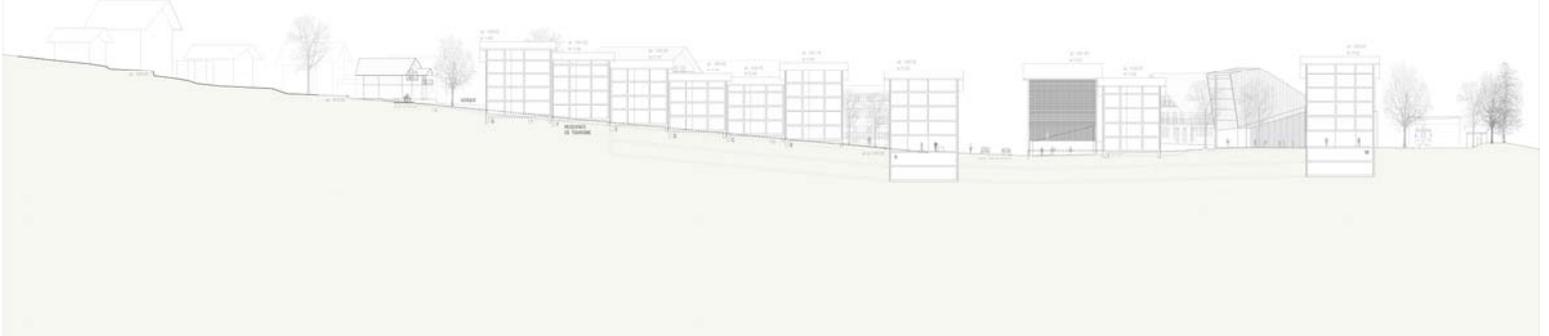
app standard traversant 2pièces "famille" aménagés 44m²



app Loft traversant 2pièces "famille" ou "entre amis" 2 lits superposés 44m²



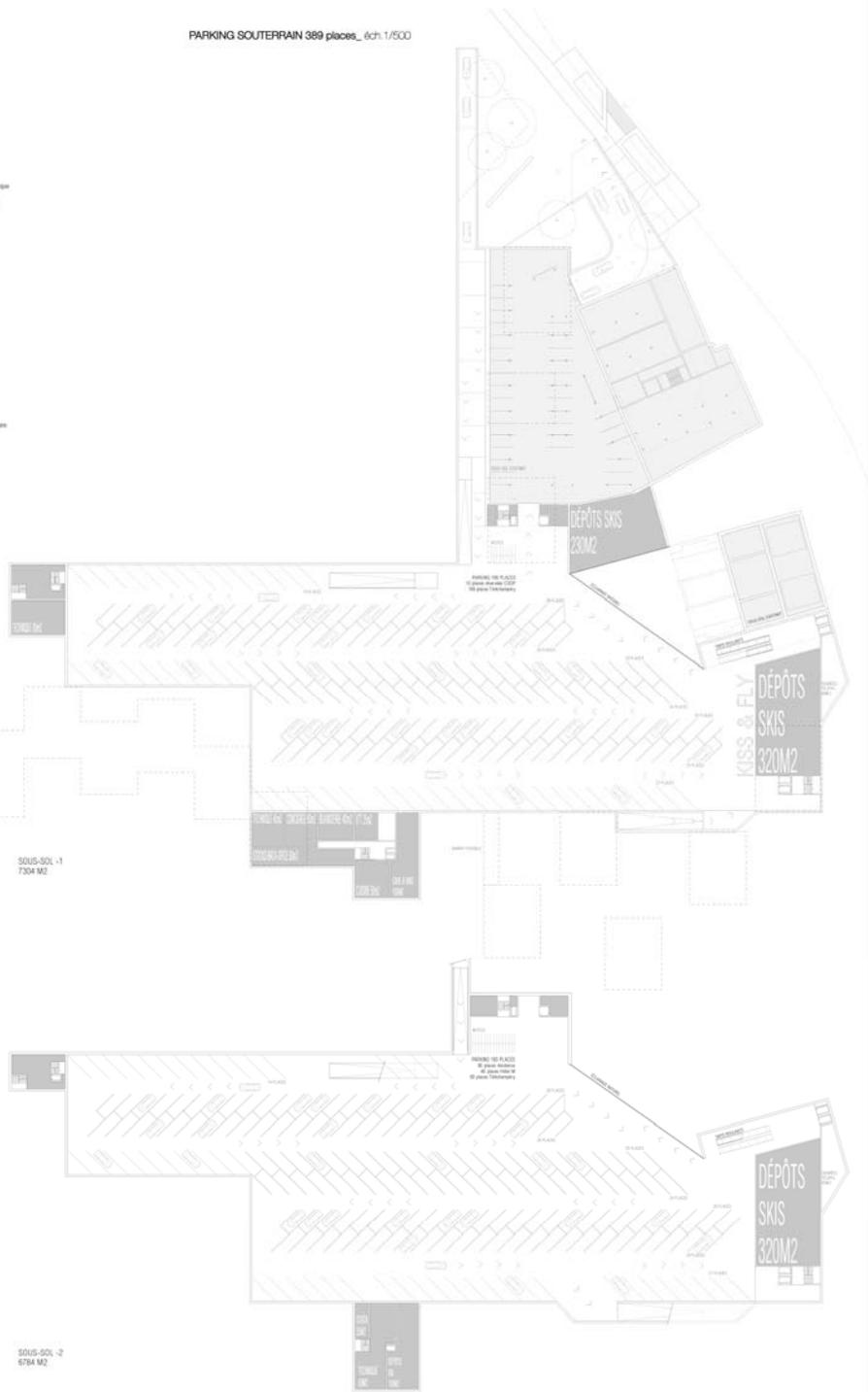
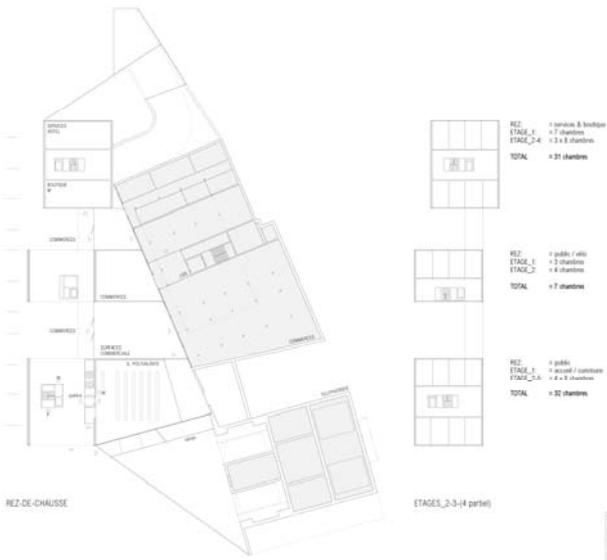
app Loft 3pièces aménagés 44m²





HOTEL M - MAXI PILES 70 chambres_ éch. 1/500

PARKING SOUTERRAIN 389 places_ éch. 1/500



CRECHE - PARALOISIRS ENFANTS 360m2_ éch. 1/500



5.5 O CHAMP !

Game architectes, rue du Collège 1, 1920 Martigny

Collaborateurs : Michaël Darbellay, Nicolas Meilland, Stéphane Schers, Thomas Coquoz, Ludovic Schober
Yvan Métrailler

Le projet propose une composition de bâtiments qui s'articulent autour d'un grand espace et d'un giratoire, créant une interface de transport multimodale. La présence de l'espace routier devient prépondérante.

5 nouvelles grandes constructions sont distribuées autour de ce nouvel espace en complément du bâtiment des remontées mécaniques et des chalets Cadanova et Jonquilles. La gare de départ du téléphérique, pourtant de volumétrie marquante, devient presque anecdotique dans cette composition.

Un giratoire souterrain, éclairé naturellement et implanté sous le même giratoire de la place, distribue 3 parkings. Ceux-ci ne tiennent pas compte des descentes de charges des immeubles situés au-dessus. Une seule entrée et sortie de parking est prévue en amont de la Place, au Nord du bâtiment Cadanova. En plus des coûts de réalisation élevés, la conception générale de ce parking est inappropriée. Sa réalisation par étapes devient extrêmement difficile.

Les 3 bâtiments Sud sont des résidences hôtelières distribuées avec un plan identique indépendamment de l'orientation ou du contexte spécifique. Les typologies sont néanmoins variées et d'intérêt. Les rez-de-chaussée de ces 3 bâtiments comprennent des casiers à skis et des locaux commerciaux tels que magasin de sport et bar.

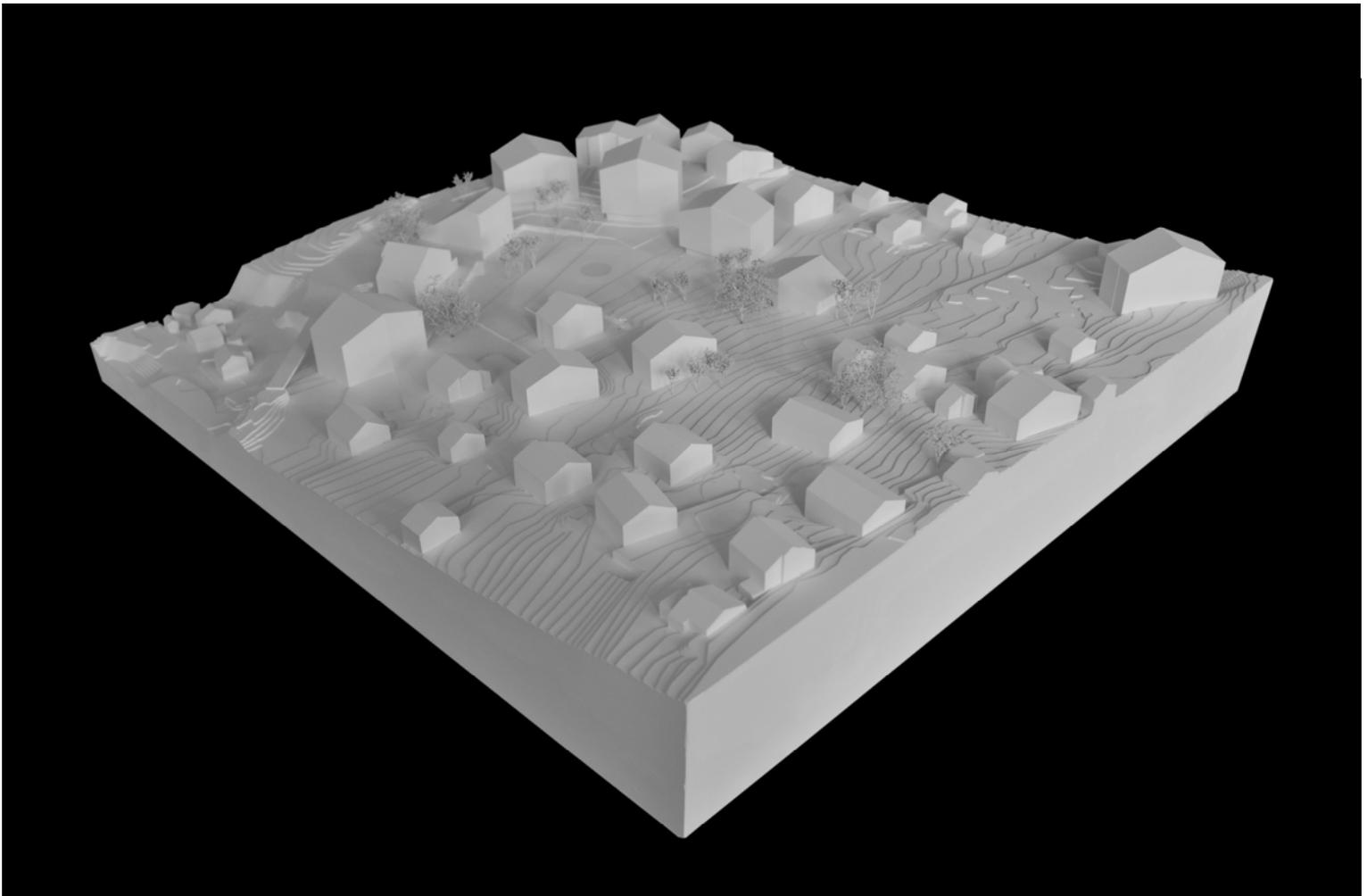
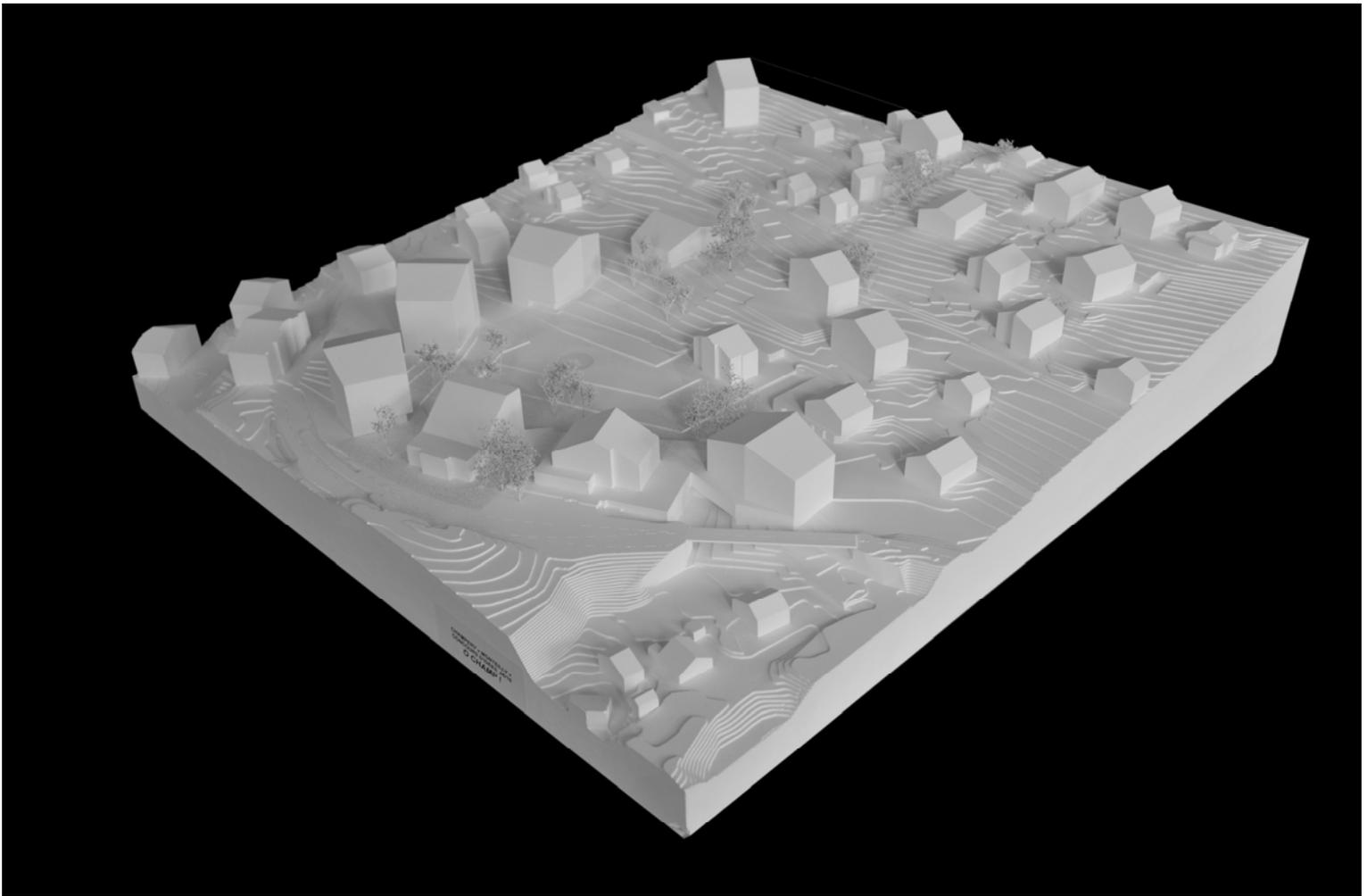
Le bâtiment situé au Nord contient l'hôtel M ainsi que la salle polyvalente dont les entrées se situent au niveau de la galerie commerciale. L'hôtel est également accessible depuis la terrasse supérieure. Son emplacement est jugé adéquat.

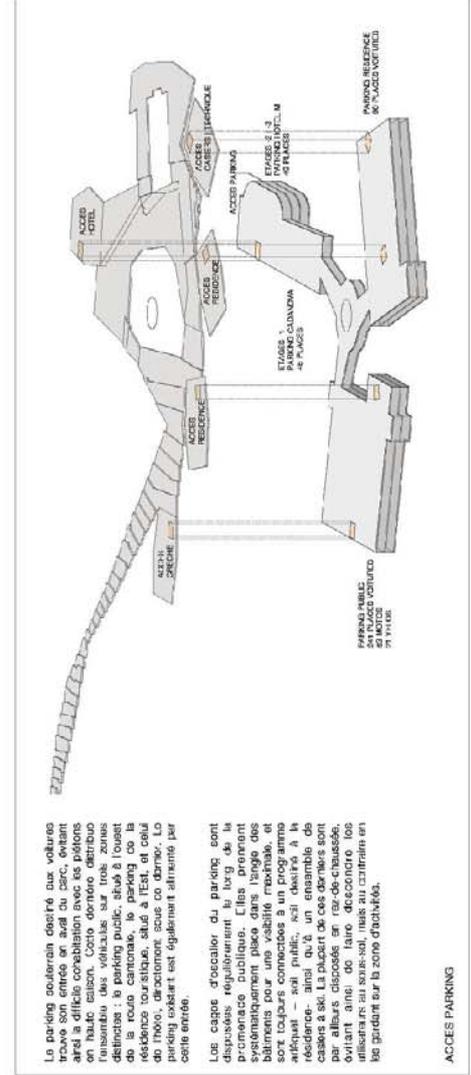
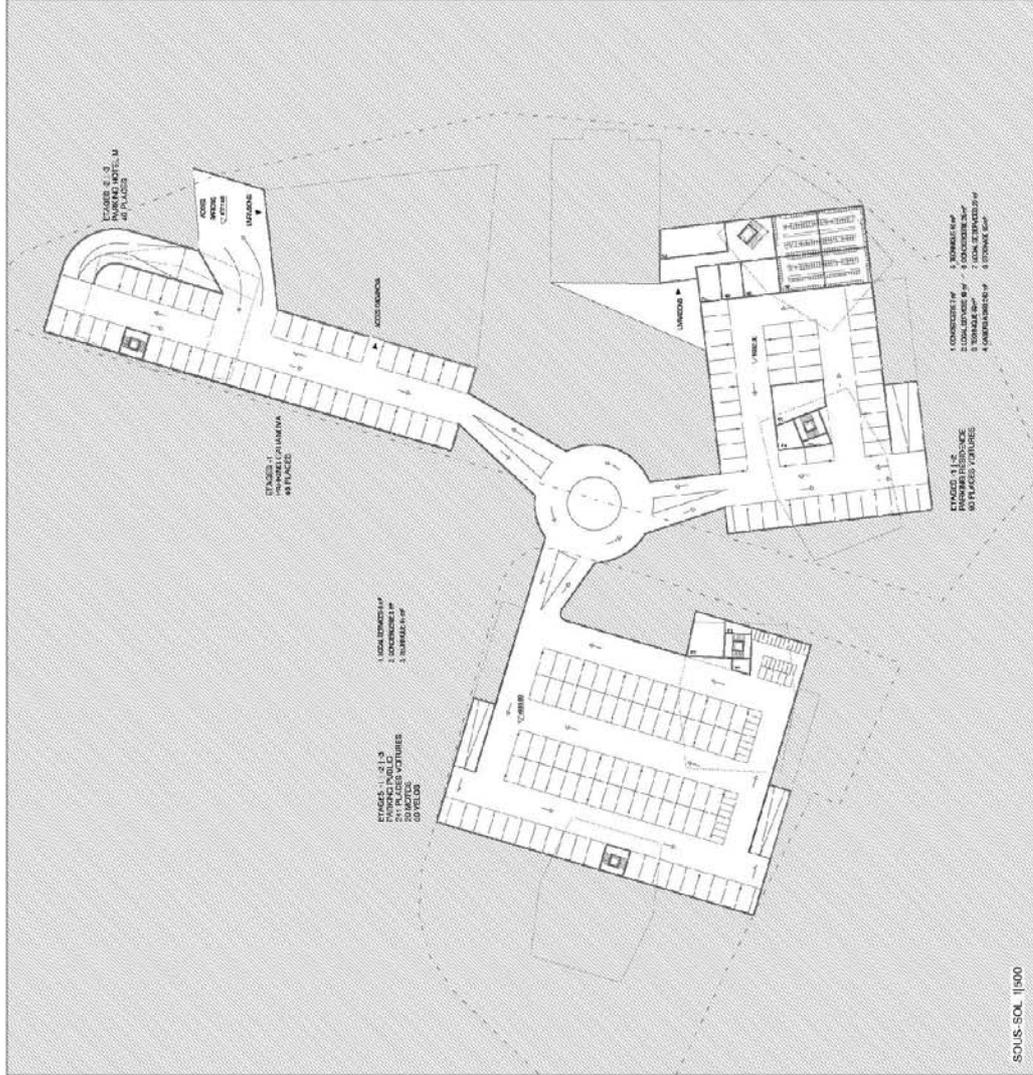
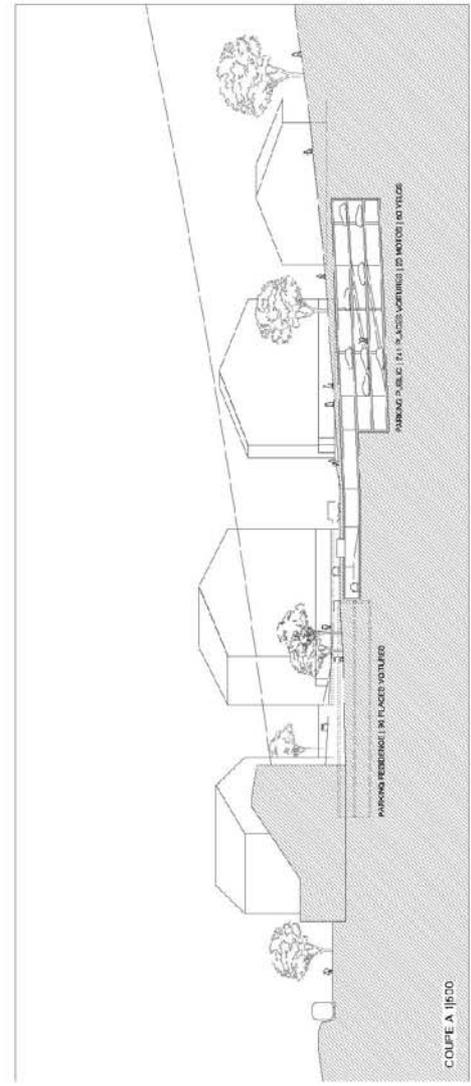
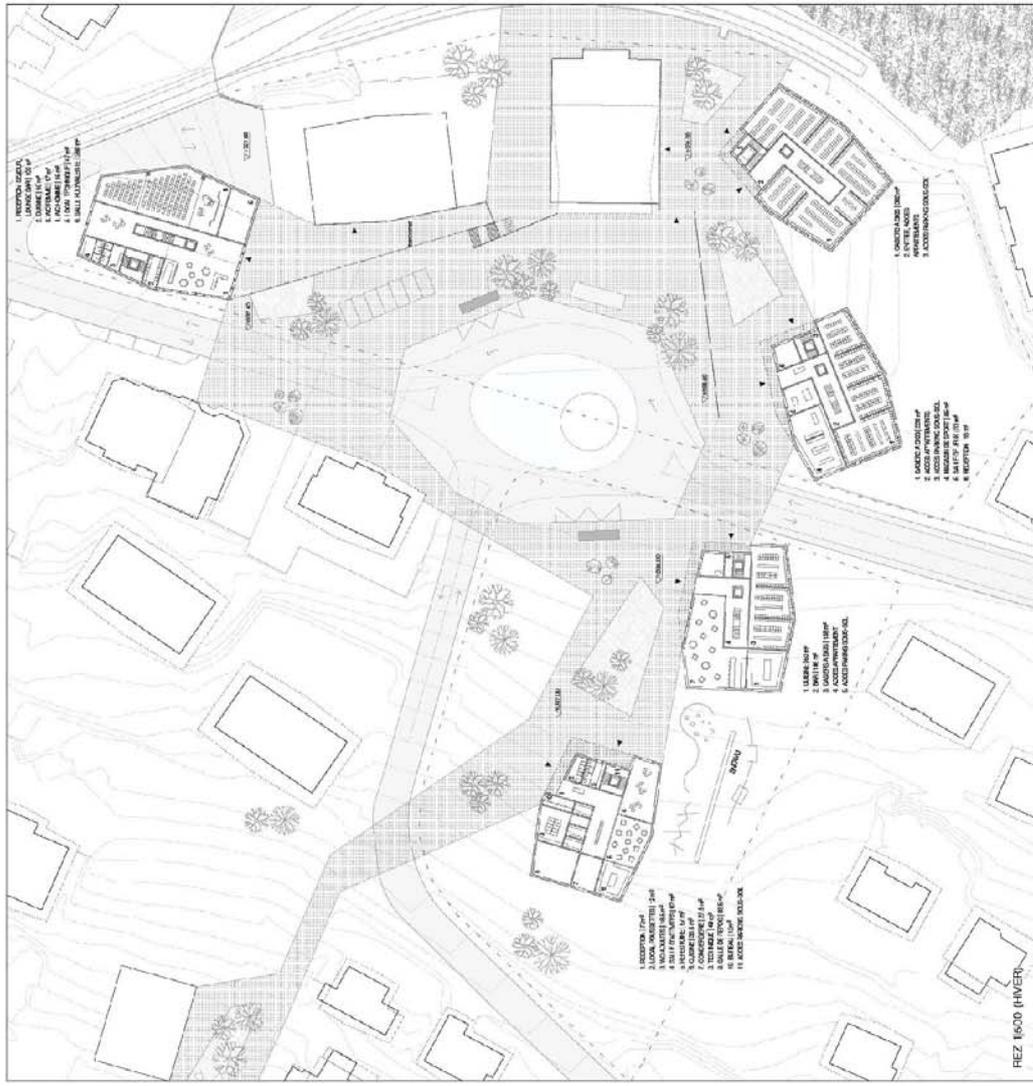
Le cinquième bâtiment, plus petit en taille compte tenu des contraintes du gabarit du téléphérique, comprend la garderie et les logements pour les saisonniers.

Le tracé de la route de la Fin n'est pas modifié, ni celui de la route d'Entrevayes qui monte au Village. Le nouveau giratoire semble hors d'échelle et n'apporte pas d'avantages substantiels par rapport au carrefour actuel. Deux arrêts de bus sont aménagés dans le giratoire, une zone K&F et quelques cases de surface complètent la proposition. Les liaisons piétonnes entre ces arrêts suivent le pourtour du giratoire, ce qui allonge certains mouvements. Le jury n'a pas identifié les 2 arrêts complémentaires demandés dans le cahier des charges.

Une place est créée au nord, entre les bâtiments projetés et la route d'Entrevayes. Ses dimensions sont relativement modestes, notamment en comparaison avec la partie routière du projet. La liaison entre cette place et la rue du Village se fait par un cheminement en site propre, mais qui doit franchir à niveau la route d'Entrevayes. Côté sud, les liaisons entre la nouvelle place et les gares AOMC et du téléphérique nécessitent des détours, vu la configuration ovoïde du giratoire, et deux traversées à niveau de la route de Fin.

L'implantation générale des bâtiments va à l'encontre du contexte du village de Champéry, aussi bien dans l'orientation des façades que dans leurs volumétries. L'intention de l'auteur de dérouler ses bâtiments en direction de la rue centrale, dans le but d'inciter le mouvement piétonnier et renforcer son attrait, n'est pas comprise par le jury. Les nouveaux « chalets » réinterprètent la géométrie en plan des toits à sifflets, caractéristique du Val d'Illeiz sans en respecter les règles. Ce projet, jugé hors de l'échelle villageoise et ne respectant pas ses règles de construction n'a pas convaincu le jury.





Le parking souterrain destiné aux véhicules trouve son entrée en aval du parc, évitant ainsi la difficile cohabitation avec les piétons en haute saison. Cette entrée débouche sur un espace dédié à la circulation des véhicules : le parking public, situé à l'ouest de la route cantonale, le parking de la résidence touristique, situé à l'est, et celui du Rhône, directement sous ce dernier. Le parking existant est également alimenté par cette entrée.

Les rampes d'accès au parking sont disposées régulièrement le long de la promenade publique. Elles prennent systématiquement place dans l'angle des bâtiments pour une visibilité maximale, et assurent une circulation fluide entre les zones de parking et les zones de résidence - ainsi qu'un enchaînement de casiers à ski. La plupart de ces derniers sont par ailleurs disposés en ray-de-croisade, évitant ainsi de faire découvrir les immeubles au sous-sol, mais au contraire en les gardant sur la zone d'activités.

6 Recommandation et approbation du rapport par le jury

6.1 Remerciements

Le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

6.2 Exposition publique

Vernissage jeudi 22 septembre 2016 à 18h00, Palladium Champéry

Ouverture publique de l'exposition du 22 septembre au 1^{er} octobre 2016, de 8h00 à 19h00, visites libres.

6.3 Approbation du rapport

Arrivé au terme de ses débats, le jury recommande à l'unanimité le projet **CASPER** développée par le bureau Fournier-Maccagnan architectes pour la suite des études.

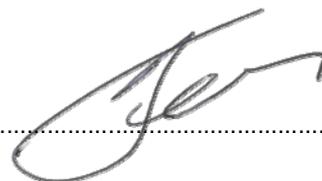
Président :

M. Philippe Venetz, architecte cantonal



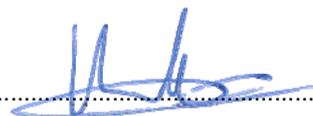
Vice-Président :

M. Luc Fellay, président de commune



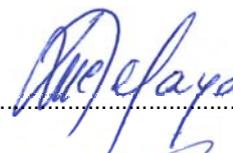
Membres non professionnels :

M. Olivier Wermeille, commune

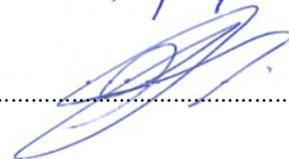


M. Luc Défago, Téléchampéry

Les Crosets Portes du Soleil SA



M. Mathieu Exhenry, propriétaire foncier

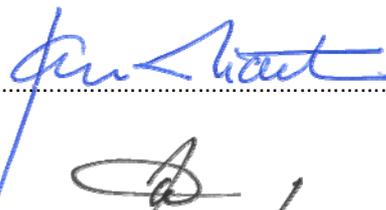


M. Boris Clivaz, Mountain Resort

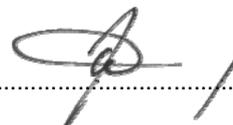


Membres professionnels :

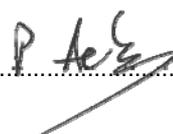
M. Jacques Richter, architecte



M. Joël Chervaz, architecte



M. Patrick Aeby, architecte



M. Matthias Armengaud, architecte

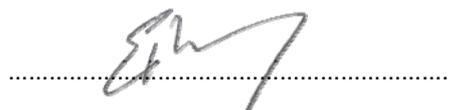


M. Lucien Barras, architecte

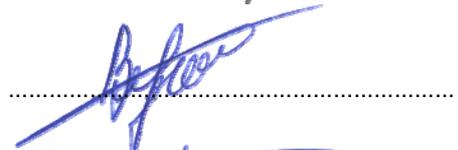


Suppléants non professionnels :

M. Pierre-Ignace Exhenry, propriétaire foncier



M. Pascal Bergero ; TCPS SA



M. Philippe Lathion, Investisseur



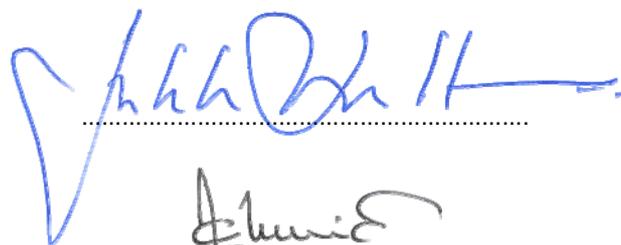
Suppléant professionnel :

M. Laurent Mayoraz, architecte

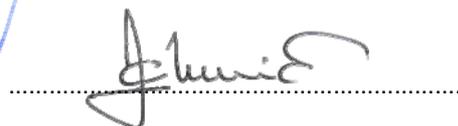
excusé

Spécialistes – conseils :

M. Han Bullens, développement Immobilier



M. Pierre François Schmid, ing. en circulation



Organisateur et économiste :

M. Eric Baeni, architecte



M. Lucas Godat, architecte



Champéry, le 24 août 2016